

Cahiers Européens d'Houjarray

- Numéro 8 -

(version française)

Publication internet
de l'Association Jean Monnet

www.cahierseuropeens.net

Octobre 2005

Réalisé avec le soutien de la Commission européenne

Sommaire

Cahiers Européens d'Houjarray - Numéro 8 -

Editorial

L'actualité européenne décodée :

- Où en est la Constitution européenne ?
- La Présidence britannique : une autre conception de l'Union européenne ?

Interview :

- Interview de Sir John Holmes, Ambassadeur du Royaume Uni en France

Le Dossier :

- Citoyennetés nationales et citoyenneté européenne (6ème partie) : extraits de l'ouvrage "Citoyennetés nationales et citoyenneté européenne" conçu et coordonné par Françoise Parisot. : Danemark et Pays-Bas

En Bref :

- 2006 : Année européenne de la mobilité professionnelle
- Le programme Leonardo da Vinci en 2005
- L'utilisation d'internet dans l'Union européenne
- Les jeunes Européens-France, une université d'été riche en projet

Portraits d'Européens :

- Bronislaw Geremek, de l'Europe médiévale au Parlement européen

Ça se passe en Europe, Expériences, réalisations, projets :

- Les défis de la Paix : « vivre la démocratie en Europe »
- Un chat internet avec des lycéens d'Europe Centrale et Orientale de Chypre et de Malte

Parlez-vous européen ? :

- Les origines des mots européens

Lecture européenne :

- Avec le passeport Jeunes, ayez l'Europe en poche !

Editorial

Le « non » français à la ratification du Traité constitutionnel européen le 29 mai dernier a créé un séisme, en France et dans toute l'Union Européenne. Les motivations d'une majorité de la population qui a voté « Non » ont été diverses – c'est la règle en démocratie et en particulier lors d'un vote par référendum... Certaines sont liées au texte, d'autres au contexte politique, économique et social national, d'autres enfin au contexte européen (inquiétudes face à la mondialisation, aux élargissements, etc.).

Même si il est apparu pour beaucoup bien difficile de présenter un texte aussi long, dense et complexe, fruit de 50 années de débats et de compromis entre des pays amis mais aux intérêts parfois divergents, même si le débat est souvent parti dans toutes les directions, un des principaux points positifs qui s'est dégagé de la campagne qui a eu lieu est qu'il y a eu un véritable débat, notamment sur l'Europe, ce qui prouve bien que, contrairement à ce que de nombreux médias et politiques annonçaient depuis des années, l'Europe peut intéresser, et même passionner !...

Il ne s'agit pas ici de rouvrir le riche débat qui a eu lieu. Deux commentaires rapides : l'Union Européenne aura besoin le plus rapidement possible d'un texte pour travailler plus efficacement à 25 ou 30 ; quelles que soient les choix qui seront finalement faits, une chose est claire, l'Europe intégrée a besoin de se renforcer à tous les niveaux (compétitivité, recherche, défense, etc.) face à l'hyper-puissance américaine, face à la Chine, qui devrait être la première puissance économique mondiale d'ici une vingtaine d'années, face à l'Inde également en développement constant, etc.. Elle doit trouver les moyens de le faire en respectant ses valeurs communes et sa diversité. Mais il est certain que les grands défis mondiaux ne pourront être discutés et réglés qu'entre les grandes puissances de demain, et ces puissances seront exclusivement des puissances continentales...

Parce que le débat public a été riche et parce qu'il reste beaucoup de chemin à parcourir, nous pensons qu'il est plus que jamais indispensable de parler simplement de cette construction européenne, qui a mis fin à des siècles de conflits sanglants et a déjà apporté beaucoup à ses citoyens, de la manière la plus compréhensible et la plus transparente possible. En évoquant à la fois l'histoire et l'actualité, en faisant part des avancées et des blocages, en donnant des informations sur certains programmes européens mis en œuvre et des projets en cours, tant par les institutions européennes, que par des institutions nationales, des organismes publics ou privés...

Dans ce nouveau numéro des Cahiers Européens d'Houjarray, nous complétons, avec deux nouveaux pays, notre dossier réalisé en coopération avec Françoise Parisot sur « Citoyennetés Nationales, Citoyennetés Européennes », nous évoquons la présidence britannique, dans un article complété par une interview de Sir John Holmes, Ambassadeur du Royaume-Uni en France, et nous poursuivons notre travail de décodage de l'histoire et de l'actualité européenne, de voyage à travers les origines des mots européens, etc.

N'hésitez pas à nous contacter à equipe@jean-monnet.net si vous avez des commentaires, des remarques ou même des suggestions d'articles ou de brèves...

Bonne lecture !

Arnaud PINON
Rédacteur en chef
Directeur de l'Association Jean Monnet

L'actualité Européenne décodée

Où en est la Constitution européenne ?

A ce jour treize Etats ont ratifié la Constitution européenne : la Lituanie (le 11 novembre 2004), la Hongrie (le 20 décembre 2004), la Slovénie (le 1^{er} février 2005), l'Espagne (le 20 février 2005 par référendum), l'Italie (le 6 avril 2005), la Grèce (le 19 avril 2005), la Slovaquie (le 11 mai 2005), l'Autriche (le 25 mai 2005), l'Allemagne (le 27 mai 2005), la Lettonie (le 2 juin 2005) et Chypre (le 30 juin 2005), le Luxembourg (10 juillet 2005), et deux pays l'ont rejeté la France (29.05.05) et les Pays-Bas (1^{er} .06.2005) bloquant la suite du processus de ratification.

Voici le point sur les différentes étapes du processus :

➤ 13 pays ont ratifié la Constitution

Par voie parlementaire :

11 novembre 2004 : 13 jours seulement après la signature du texte par les vingt-cinq chefs d'Etat et de gouvernement à Rome, la **Lituanie** est devenue le premier Etat de l'Union à ratifier la Constitution européenne. Elle a devancé ainsi l'Italie, pays fondateur, qui s'était pourtant fait un point d'honneur à être le premier pays membre à apposer son sceau sur ce texte signé à Rome.

20 décembre 2004 : La **Hongrie** ratifie le texte.

1^{er} février 2005 : La **Slovénie** ratifie le texte.

6 avril 2005 : les sénateurs italiens ont clos la procédure engagée cinq mois plus tôt en votant par dix-sept voix « pour » contre seize voix « contre », en faveur de la ratification du traité européen. **L'Italie** est devenu le cinquième Etat à ratifier la Constitution.

19 avril 2005 : Le gouvernement **grec** a fait le choix de ratifier la Constitution européenne par la voie parlementaire, procédure traditionnelle de ratification des traités internationaux dans le pays. Le Parlement a ratifié le texte.

11 mai 2005 : La **Slovaquie** est devenue le septième Etat membre à ratifier le traité établissant une Constitution.

18 mai 2005 : Premiers en Europe à se prononcer par référendum sur la Constitution européenne, les **Espagnols** ont massivement approuvé le texte européen en votant à 76,73% en faveur de sa ratification. Si ce référendum n'était que consultatif, le Premier ministre José

Luis Rodriguez Zapatero (Parti socialiste, PSOE) avait cependant averti qu'en cas de victoire du « non », le texte ne serait pas soumis à la ratification parlementaire. Cette large victoire a été quelque peu éclipsée par la faible participation : quatre électeurs sur dix seulement (42,32%) se sont en effet rendus aux urnes, soit le chiffre le plus bas de l'histoire de l'Espagne démocratique. La ratification du traité a été approuvée le 28 avril par le Congrès puis le 18 mai par le Sénat.

25 mai 2005 : En **Autriche**, la Chambre des députés a ratifié le traité par 182 voix pour et une seule voix contre.

27 mai 2005 : En **Allemagne**, le 12 mai, les députés du Bundestag ont adopté la Constitution européenne par 569 voix contre 23. Le traité a été définitivement ratifié le 27 mai quand le Bundesrat, chambre haute représentant les Etats régionaux a confirmé l'approbation massive des députés. L'Allemagne est donc le neuvième pays à avoir ratifié le traité constitutionnel, deux jours avant le référendum français.

2 juin 2005 : **La Lettonie** ratifie le texte.

30 juin 2005 : **Chypre** ratifie le texte.

6 juillet 2005 : Les soixante cinq députés que compte la Chambre des Représentants, Chambre unique du Parlement à **Malte**, ont voté à l'unanimité en faveur du texte.

10 juillet 2005 : Dimanche 10 juillet, le **Luxembourg** est devenu le treizième et dernier Etat membre à ce jour à ratifier le traité établissant une Constitution pour l'Europe en votant à 56,52 % en faveur du texte. C'est la première fois que le texte est adopté par référendum.

➤ **Deux pays ont rejeté la Constitution**

Le 29 mai 2005, les Français ont rejeté à 54,68 % le projet de la Constitution européenne qui leur était soumis par la voie du référendum. Historique, ce vote l'est au regard de la très forte mobilisation des électeurs (69,37%), c'est aussi la première fois que les Français se prononcent négativement sur un traité européen. Initiatrice de la construction européenne en 1950, **la France** devient, de fait, le 1^{er} Etat européen à refuser de ratifier le projet de Constitution européenne.

En 1972, les Français avaient approuvé à 68 % l'entrée du Royaume-Uni dans la CEE. Ils avaient également approuvé, de justesse (à 51,05 %), la ratification du traité de Maastricht le 20 septembre 1992. En mai dernier, le rejet de projet de traité constitutionnel a été massif.

C'est en effet le référendum qui enregistre le non le plus élevé de l'histoire de la Ve République : le précédent record appartenait au référendum du 27 avril 1969 sur la réforme du Sénat, où le non avait obtenu 52,4 % des suffrages.

1^{er} juin 2005 : Trois jours après le « non » exprimé par les Français, les électeurs **néerlandais** se sont massivement prononcés contre la ratification du texte le mercredi 1^{er} juin. Le référendum était consultatif, mais le gouvernement avait annoncé qu'il se rallierait à son résultat sous deux conditions : que la participation atteigne au moins 30% et que le résultat soit « sans ambiguïté », c'est-à-dire que le « oui » ou le « non » rassemble au moins 60%.

Le Parlement néerlandais majoritairement favorable au traité s'est finalement rangé à l'avis du peuple néerlandais qui a rejeté la Constitution européenne : 61,6% des électeurs ont voté « non » tandis que 38,4% l'ont approuvée.

« Le processus de ratification poursuit son chemin. Il n'y aura pas de renégociation parce qu'il n'y a jamais eu de plan B, mais il y a un plan D de « dialogue » et de « débat ». Les Etats membres qui procéderont par voie parlementaire le feront au moment où ils le jugeront opportun. Les Etats membres qui procéderont par voie référendaire le feront également au moment où ils le jugeront opportun. » a déclaré Jean-Claude Juncker, le Président en exercice de l'Union, à l'issue de la première journée du Conseil européen du 16 et 17 juin 2005.

➤ 10 pays en attente de ratification

Le **Royaume-Uni** a décidé de suspendre le référendum sur la ratification de la Constitution européenne à la suite du rejet du texte par la France et les Pays-Bas. *« Nous nous réservons totalement le droit de reposer le texte prévoyant un référendum au Royaume-Uni si les circonstances étaient amenées à changer. Mais nous ne voyons pas de raison de poursuivre dans cette voie à ce stade »*, a déclaré Jack Straw le lundi 6 juin 2005, devant la Chambre des Communes.

Dans les pays où la Constitution devait être ratifié par voie parlementaire, la procédure est également retardée. Le Premier ministre **suédois**, Göran Persson a reporté le vote prévu en décembre. Même décision en **Finlande**, où le chef de gouvernement annonce un débat « *en profondeur* » sur le texte.

Au **Danemark**, le référendum à l'origine prévu le 27 septembre 2005 a été reporté (pas de date fixée). Le dirigeant **portugais** José Socrates, qui souhaitait organiser un référendum en octobre, l'annule aussi. En **République tchèque**, où cette consultation populaire était prévue pour mi-2006, le Premier ministre, Jiri Paroubek, proposera aux partis politiques de la repousser à la fin 2006 ou au début 2007. En **Irlande**, où le référendum est obligatoire, le gouvernement ne s'est pas exprimé officiellement. Mais pour la presse nationale, il est certain que le vote n'aura pas lieu comme prévu en 2006.

La Belgique a prévu d'organiser la ratification de la Constitution européenne par voie parlementaire. Le projet de loi de ratification a été approuvé par le Sénat le 28 avril 2005 (et par la Chambre basse le 19 mai). Reste en attente l'approbation du parlement de la région flamande (aucune date n'a été fixée).

A ce jour, seule **l'Estonie** est déterminée à poursuivre la ratification qui devrait avoir lieu à l'automne 2005.

Le mardi 21 juin, le président **polonais**, Alexandre Kwasniewski, a annoncé, mardi 21 juin, le report du référendum qui devait initialement se tenir au mois d'octobre. « *Il doit y avoir un référendum, mais sa date n'est pas claire, ce sera dans un avenir éloigné et certainement pas en octobre* », a-t-il déclaré dans une conférence de presse.

La Constitution stipule dans son article 443-4 que « *si à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la signature du traité modifiant le présent traité, les quatre cinquième des Etats membres ont ratifié ledit traité et qu'un ou plusieurs Etats membres ont rencontré des difficultés pour procéder à ladite ratification, le Conseil européen se saisit de la question.* »

Ainsi, le processus de ratification de la Constitution européenne pourrait se poursuivre au-delà de la date initialement prévue de novembre 2006.

Selon Robert Badinter : « *Le traité constitutionnel ne pourra être repris tel quel. Mais après une longue période de discussions à partir du projet, les gouvernements pourront élaborer une version nouvelle, a minima, qui réunira les dispositions institutionnelles les plus importantes et sur lesquelles un consensus pourra s'établir. On pense notamment à la désignation d'un président du Conseil européen et d'un ministre des Affaires étrangères, au renforcement des pouvoirs du Parlement européen, à l'extension de la majorité qualifiée au sein du Conseil des Ministres, aux coopérations renforcées, au respect du principe de subsidiarité, mieux assuré par les Parlements nationaux, à une organisation plus efficace de la Commission, et à la force juridique reconnue de la Charte des Droits fondamentaux. Ces progrès-là feront l'objet d'un nouveau projet de traité institutionnel, en oubliant le terme abusif de « Constitution ». Et, compte tenu de sa portée limitée, il n'y aura aucune raison impérative de soumettre ce traité à référendum dans les Etats où la Constitution nationale ne l'exige pas.* » (« Au-delà de l'échec », Robert Badinter in *Le Nouvel Observateur*, 23-29 juin 2005)

« *Selon toutes probabilités, nous n'aurons pas de Constitution dans les deux ou trois années à venir, au moins.* » a déclaré José Manuel Barroso, le Président de la Commission européenne à la presse à l'issue d'une réunion de la Commission européenne. Mais, a-t-il souligné, « *le fait qu'il ne devrait pas y avoir de Constitution dans un avenir immédiat ne doit pas signifier une paralysie en Europe.* ».

Elsa GLOMBARD

* * * * *

La Présidence britannique : une autre conception de l'Union européenne ?

Après l'Irlande, les Pays-Bas, puis le Luxembourg la Présidence de l'UE passe entre les mains de la Grande-Bretagne (1^{er} juillet 2005-31 décembre 2005).

Pour Tony Blair, le contexte est idéal : au moment où l'Europe s'interroge sur ses perspectives d'avenir, c'est l'occasion de convaincre « le vieux continent » de l'efficacité du modèle anglo-saxon. Notamment de permettre une remise à plat **du modèle social**, si cher à la France, figure dans les priorités de l'agenda de la Présidence. Selon les Britanniques, l'UE ne peut plus avancer sans profondes réformes structurelles.

Rappelons, que le rejet du Traité constitutionnel en France puis aux Pays-Bas pose des problèmes bien plus profonds que celui dû à une simple ratification : c'est l'avenir du projet européen dans son ensemble qui est en jeu.

- Les difficultés économiques que vivent certains pays européens provoquent chez les citoyens une tentation de repli sur soi et de retour vers le concept de l'Etat nation.

- Par ailleurs, l'acceptation d'un modèle « néolibéral » n'est pas partagée par tous[1]. Bien au contraire, une partie de la population, notamment en France, voit dans cette dernière option une menace pour leurs acquis sociaux, la précarité de l'emploi et le chômage de masse. Un point de vue contesté par les Britanniques dans la mesure où le taux de chômage en Grande-Bretagne dite « néolibérale » est de 4,7 %, alors qu'il est en France de 9,7 %, soit un taux record pour l'Europe des 15. Ainsi, le modèle de « l'Europe continentale » censé protéger les emplois ne fonctionnerait plus. Commentant cette réalité, Tony Blair est plus qu'explicite : *«Voulez-vous me dire quel est ce modèle social dans lequel l'Europe compte 20 millions de chômeurs, avec des taux de productivité en baisse par rapport à ceux des Etats-Unis, un système qui permet qu'il y ait davantage de diplômés en sciences en Inde qu'en Europe ?»*. Pour conclure, il ajoute, *«sur les 20 plus grandes universités dans le monde aujourd'hui, seules deux sont en Europe.»*

Face à « l'Europe en crise », le Premier Ministre britannique affiche ses ambitions. Il veut s'ancrer dans la politique européenne, tout en provoquant d'importants changements. Fier de la réussite de son pays, il souligne : *« Je suis le Président de l'Union européenne. J'ai une mission, une responsabilité, je vais faire de mon mieux pour l'accomplir. »*

L'échec du Sommet européen des 16 et 17 juin 2005 a renforcé la volonté de la Présidence britannique d'aboutir à un compromis au sujet **des perspectives budgétaires 2007-2013**. Cette tâche n'est pas facile, mais les Britanniques ne perdent pas en confiance. Partiellement responsables de l'échec des négociations sur le futur financement de l'UE, ils ne

se sentent pas pour autant eux-mêmes concernés. Pour les Britanniques, une suppression du rabais (exigé en 1984 par le Gouvernement de Margaret Thatcher) entraînerait un financement disproportionné de l'Union européenne par la Grande-Bretagne. La perspective d'aboutir rapidement à un compromis s'éloigne.

Dans l'Europe actuelle, sans Constitution et sans budget, le « non » au libéralisme est renforcé chez une certaine partie de la population (notamment en France) par le « non » à l'élargissement. Pour certains, la récente adhésion des 10 nouveaux pays membres a mis en question la viabilité du marché unique, comptant actuellement des niveaux de salaires et des niveaux de développement de l'économie très diversifiés. Le gouvernement britannique tout particulièrement ne partage pas ce point de vue. Traditionnellement favorable aux **élargissements**, il est favorable à l'accueil de la Turquie et de la Croatie et éventuellement d'autres Etats balkaniques et l'Ukraine. Cette première sera par ailleurs invitée à commencer les négociations d'adhésion le 3 octobre. Compte tenu de l'enthousiasme britannique vis-à-vis des projets d'un nouvel élargissement et du très clair rejet de cette perspective par la majorité de l'opinion publique française ou néerlandaise les négociations seront sans doute épineuses.

Néanmoins, pour gérer d'autres aspects de l'agenda de la Présidence, Tony Blair dispose de certains atouts. Il est incontestablement bien placé pour mener des négociations constructives en ce qui concerne la protection de l'environnement, l'aide au développement, la lutte contre le terrorisme ou bien la PESC (Politique étrangère et de sécurité commune) et la PESD (Politique européenne de sécurité et de défense).

Concernant **l'environnement**, les grandes priorités britanniques seront de trouver un accord sur la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre et les moyens d'assurer les réductions de ces émissions de manière économique. La Présidence britannique entend étudier la stratégie européenne visant à atteindre les objectifs de Kyoto, soit de réduire les émissions en Europe de 8 % d'ici 2012. Un chiffre irréalisable selon les scientifiques. Au niveau international, les Britanniques semblent être seuls parmi les Européens, à avoir une influence sur la position américaine. Le changement d'attitude des Etats-Unis pourrait permettre d'éviter une catastrophe écologique d'envergure (laquelle, d'après les experts, aurait lieu dans une cinquantaine d'années).

Quant à **l'aide au développement**, l'Afrique est la première bénéficiaire. Une stratégie mondiale complète a été présentée au sommet du 60ème anniversaire de l'ONU de mi-septembre 2005. La paix, la sécurité, l'accès aux services de base, la croissance, les facilités commerciales et surtout le doublement de l'AOD (aide officielle au développement). Plusieurs autres modalités d'aide sont également envisagées. Comme par exemple, l'annulation totale de la dette de certains pays africains pour financer des projets dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Convaincue de la nécessité de renforcer **la politique de sécurité et de défense commune**, la Grande-Bretagne a souhaité porter une attention particulière aux projets de l'Union européenne visant à activer un centre d'opération pour la planification et la direction de missions de PESC d'ici janvier 2006 au plus tard ; le Royaume-Uni devrait faire progresser les consultations avec l'OTAN quant à la planification et à la conduite de futures missions.

La réforme de **la politique agricole commune** (PAC), et notamment celle du marché du sucre, s'inscrit également dans le plan d'action de Tony Blair. « *Sept fois plus généreuse que les crédits à la recherche et à l'innovation* » la Politique agricole commune exige pour lui une réforme profonde. Le projet de réforme, déjà tant évoqué par le gouvernement des travaillistes que par les conservateurs, va sans doute se briser contre l'avis des plusieurs «pays membres traditionnellement agricoles». En revanche, côté britannique, face à la compétition mondiale, pas question de renoncer à **la directive des services** dite « Bolkestein », ni à la clause préservant les dérogations (clause d'« opting out ») sur **la directive de travail**, permettant à chacun de travailler plus de 48 heures par semaine.

Les rendez-vous de la Présidence britannique seront nombreux. Plusieurs sommets avec la Chine, l'Inde, la Russie, l'Ukraine ou bien le Canada se sont déjà déroulés ou vont se dérouler d'ici la fin de l'année 2005. Tony Blair a annoncé le 1^{er} juillet qu'il tiendrait un sommet européen informel sur le thème du modèle social, les 27 et 28 octobre prochains. « *La rencontre des chefs d'Etats se centrera, en particulier, sur la manière pour l'UE de poursuivre ses objectifs économiques et sociaux. Nous devons considérer l'équilibre qui doit être fait entre les actions communautaires et les diversités nationales* »

« *Nous sommes convenus qu'il serait judicieux pour la présidence d'organiser un sommet informel cet automne au cours duquel les chefs d'Etats et de gouvernement européen pourront se réunir et débattre des moyens de faire avancer l'Europe à l'avenir.* »

Adriana SZCZESNA/Elsa GLOMBARD

* * * * *

Interviews

Interview Sir John Holmes, Ambassadeur du Royaume-Uni en France

Réalisée le 27 septembre 2005 par Elsa Glombard et Arnaud Pinon à l'Ambassade du Royaume-Uni

Quel premier bilan pourriez-vous tirer de la présidence britannique de l'UE, à mi-parcours ?

Il est un peu tôt pour tirer un bilan de la présidence britannique, sachant que les présidences du second semestre (du 1^{er} juillet à fin décembre) sont toujours plus compliquées à gérer au départ du fait de la période estivale peu propice à l'organisation d'événements importants.

Le programme des 3 mois à venir est cependant chargé, avec 3 priorités :

1. Ouverture des négociations avec la Turquie, le 3 octobre 2005 ;
2. Le Sommet social informel des 27 et 28 octobre ;
3. Le Sommet européen de décembre au cours duquel seront notamment abordées les perspectives budgétaires 2007-2013.

Pourriez-vous nous rappeler pourquoi le Royaume-Uni soutient si fortement la candidature turque à l'entrée dans l'UE ?

Le Royaume-Uni –le gouvernement et l'opinion publique- soutient effectivement la candidature turque et se réjouit de l'ouverture des négociations d'adhésion au cours de sa présidence.

Même s'il y aurait également un intérêt économique et commercial à intégrer une puissance en développement, notre argument principal en faveur de cette adhésion est stratégique. Le plus grave problème auquel est confronté le monde actuel est le fossé qui s'est creusé entre le monde occidental et le monde musulman... En tenant les promesses que fait la Communauté européenne à la Turquie depuis bientôt 40 ans, nous avons une occasion historique de démontrer que l'islam, la démocratie et la prospérité ne sont pas incompatibles, et qu'une communauté musulmane importante peut partager nos valeurs. Un rejet serait un mauvais signe à adresser à cette communauté.

Nous comprenons néanmoins les réticences de certains de nos partenaires européens, et la Turquie, devra bien entendu respecter au préalable l'ensemble des critères classiques de tout candidat à l'adhésion.

Où pourraient, où devraient s'arrêter selon vous les frontières de l'Union Européenne ?

Le débat sur « les frontières de l'Union Européenne » n'a pas pris en Grande-Bretagne la dimension qu'il a pris en France, au sein d'une tendance à la peur du monde extérieur. Nous ne voyons pas les choses sous le même angle. Nous avons accueilli récemment plus de 200.000 nouveaux immigrés, certains très qualifiés et d'autres peu qualifiés, et ils s'intègrent très bien. Nous savons qu'ils viennent pour travailler et non pour chercher des allocations sociales. Chez nous, tous les « plombiers polonais » - et les autres - sont les bienvenus.

En ce qui concerne d'éventuels élargissements futurs, outre ceux qui sont déjà inscrits au calendrier (Bulgarie, Roumanie, Turquie, Croatie), nous pensons par exemple que la Serbie, Monténégro, la Bosnie, l'Albanie et la Macédoine, voire l'Ukraine et la Biélorussie, sont tous des pays qui peuvent prétendre à une candidature. Mais évidemment, l'UE ne peut pas s'élargir indéfiniment. L'UE est bien sur une communauté de valeurs, mais même si ses frontières ne sont pas clairement définies, l'Europe a également une signification géographique : les pays du Maghreb ou l'Australie n'ont pas vocation à rejoindre notre Union...

Le prochain Sommet informel des chefs d'état et de gouvernement abordera entre autres le thème d'un « modèle social européen ». Que pourrait apporter, selon vous, le « modèle anglo-saxon » à l'Europe des 25 ?

Les « modèles » ne sont pas transposables tels quels. Il y a des questions de culture, de tradition, de droit. Dans l'UE, nous avons un socle de valeurs communes. En matière de « modèle », il s'agit essentiellement d'une question de dosage.

La vraie question que nous voulons poser à l'occasion de ce Sommet est : comment trouver les moyens de combiner justice sociale en Europe et dynamisme et compétitivité économique nécessaires pour faire face aux immenses défis de la mondialisation. Répondre à cette question, c'est répondre aux attentes de nombreux citoyens, c'est répondre en partie à la question : « à quoi sert l'Europe ? ».

La Grande-Bretagne ne propose pas de choisir entre un « modèle libéral » ou un « modèle social » : encore une fois, tout est une question de dosage. Il faut trouver le bon dosage. Et chaque pays doit pouvoir apporter aux autres sa contribution en fonction de ce qu'il fait le mieux. Nous avons tous potentiellement à apprendre de nos partenaires, dans un domaine ou un autre.

Le débat sera vraiment ouvert et c'est un débat vraiment nécessaire à l'avenir de l'Europe.

Pour aborder la troisième priorité britannique et le Sommet européen de décembre, pensez-vous qu'il sera possible de parvenir à un accord sur les perspectives budgétaires 2007-2013 d'ici la fin de la présidence britannique ?

Les perspectives budgétaires feront effectivement partie des grands sujets abordés. Pour la Grande-Bretagne, il y a une certaine marge de manoeuvre en matière budgétaire et le budget ne doit pas rester statique : il doit s'adapter aux besoins découlant des grandes évolutions mondiales.

De nouveau, c'est une question de dosage, mais nous sommes convaincus que pour la compétitivité de nos entreprises, il faudrait consacrer plus à la recherche-développement, et moins à l'agriculture qui ne concerne qu'un très petit pourcentage de la population européenne.

Pensez-vous que le processus de ratification du Traité Constitutionnel soit définitivement bloqué ?

Actuellement effectivement, la situation est bloquée. Il y aura une première réflexion au printemps 2006 sous présidence autrichienne, mais il est peu probable qu'il y ait de grandes discussions avant 2007.

Nous sommes face à un vrai dilemme. Personne ne veut renégocier – et il n'y avait évidemment pas de « plan B » contrairement à ce que l'on a entendu parfois – mais on ne peut pas garder le texte tel quel.

Ce qui est certain, c'est que l'Union Européenne a besoin d'un texte pour mieux fonctionner. Le Royaume-Uni soutenait le projet de Traité constitutionnel, mais il apparaît désormais difficile de le soumettre tel quel de nouveau à la France et aux Pays-Bas. Il faudra donc probablement l'amender.

Mais quel qu'il soit, le texte n'apportera pas toutes les réponses aux besoins et aux attentes des citoyens européens. Il faudra en parallèle, avancer dans le domaine social, économique, dans la protection de l'environnement, dans la sécurité...

Pour avancer, la construction européenne a besoin d'un moteur, pensez-vous que celui-ci restera, malgré la situation actuelle, le couple franco-allemand ou bien devrait-il être élargi aux 6 grands pays de l'UE ?

Effectivement, l'Union a besoin d'un moteur, de leadership. Le couple franco-allemand reste absolument nécessaire, mais dans une Europe élargie à 25, il n'est plus suffisant. D'autres grands pays pourraient être amenés, en fonction des domaines, à jouer un rôle important, mais il faut éviter un « Directoire » des grands car c'est ce que redoutent le plus les petites et moyens pays, qui peuvent également faire des contributions significatives.

Un des grands avantages de l'Union Européenne, qui découle de sa conception et de son mode de fonctionnement, est qu'il n'y a pas de clivage systématique entre « grands » et « petits », « nord » et « sud », « est » et « ouest », « riches » et « pauvres ». Nous devons préserver cela.

Il s'agit donc désormais de définir une direction, ainsi que le contenu de quelques grandes politiques nécessaires pour répondre aux grands défis actuels et aux attentes des citoyens, après nous pourrons retourner au sujet constitutionnel.

Merci Monsieur l'Ambassadeur.

Pour plus d'informations sur l'Ambassade de Royaume-Uni et la présidence britannique, voir notamment le site officiel de l'Ambassade du Royaume-Uni en France : <http://www.britishembassy.gov.uk>

* * * * *

Dossier 1

"Citoyennetés nationales, citoyenneté européenne"

Danemark, Pays-Bas

Cette série d'articles publiée dans les Cahiers européens d'Houjarray est issue de l'ouvrage collectif réactualisé "Citoyennetés nationales et citoyenneté européenne" coordonné par Françoise Parisot, Présidente de l'Association Futur-Présent. Il a été publié aux éditions Hachette en 1998 avec l'aimable soutien de la Commission européenne (Programme SOCRATES - Education des adultes), le ministère délégué aux Affaires européennes, le ministère de l'Education nationale, la Caisse des dépôts et consignations, la fondation Maginot.

La mise à jour a été réalisée par Françoise Parisot avec la participation de Delphine Lemarinier, diplômée de l'IEP de Grenoble, de Paris IX-Dauphine et de l'IEE de Bruxelles.

Cet ouvrage est disponible sur commande aux éditions Hachette (Education 1998).

**Suite du dossier précédent (Royaume-Uni, Irlande, Allemagne)
paru dans les Cahiers Européens d'Houjarray n° 7
(6^{ème} partie)***

SOMMAIRE :

I. DANEMARK

1. Un peu d'histoire

- * 800-1100, l'époque viking : découverte de nouvelles cultures
- * 1375-1412, la reine Margrethe I^{er}, paix entre les royaumes scandinaves
- * 1535-1559, Christian III, la réforme de 1536
- * De Christian IV (1588-1648) à l'Absolutisme en 1660
- * 1848, la Monarchie constitutionnelle
- * Le roi s'incline et se déclare monarque constitutionnel
- * La dernière Constitution de 1953
- * En 1972, Margrethe II devient reine du Danemark

2. La citoyenneté au Danemark, commentaires et réflexions

- * Etymologie
- * Le terme de citoyen
- * La notion de nation danoise
- * La citoyenneté danoise
- * Les valeurs
- * Le système de protection sociale
- * La protection de l'environnement
- * L'égalité des citoyens
- * Le comportement du citoyen

* Encadré: Constitution du royaume de Danemark du 5 juin 1953

II. PAYS-BAS

1. Un peu d'histoire

- * Les origines
- * Les provinces néerlandaises
- * Provinces du Sud et provinces du Nord
- * Le royaume des Pays-Bas
- * La Première Guerre mondiale
- * La Deuxième Guerre mondiale
- * Le Benelux
- * En 1972, Margrethe II devient reine du Danemark

2. La citoyenneté hollandaise et européenne, conceptions, institutions et comportements

- * Les Pays-bas
- * Le passé
- * Le présent
- * La citoyenneté
- * Qu'est-ce que la citoyenneté ?
- * Qu'est-ce que la "bonne" citoyenneté ?
- * Quel est le contexte institutionnel de la citoyenneté aux Pays-Bas ?
- * La citoyenneté européenne
- * Les comportements
- * Est-ce que les citoyens néerlandais sont de "bons" citoyens européens ?

* Encadré: Constitution du royaume des Pays-Bas du 17 février 1983 (mise à jour au 1^{er} mars 1994)

DANEMARK

CITÉ : BURG

CITOYEN : BORGER

1 - Un peu d'histoire... [\(1\)](#)

Les premières traces de population au Danemark remontent à 8 000 ans avant J.-C. La conquête de la Gaule et des pays germaniques par les Romains exerce une grande influence sur la civilisation du pays et des liens commerciaux s'établissent avec l'Empire byzantin. Au IX^{ème} siècle, les Danois forment avec les Norvégiens les Vikings [\(2\)](#). Ils envahissent les côtes de l'Europe occidentale et créent un royaume en Angleterre orientale (Danelaw).

800-1100, l'époque viking : découverte de nouvelles cultures

L'époque viking ne peut être datée avec précision, mais on estime qu'elle remonte à 793, puisque c'est à cette date que des sources écrites ont révélé les actes sauvages des Vikings. Le triste massacre du monastère de Lindisfarne en Angleterre est resté dans toutes les mémoires. L'apogée de l'époque viking [\(3\)](#) se situe au moment de la conquête de toute l'Angleterre en 1013 par Svend I « à la Barbe fourchue » (Tveskaeg). L'Angleterre est restée sous la domination danoise jusqu'en 1042. En 1066, l'époque viking prend fin quand le duc Guillaume conquiert l'Angleterre. [\(4\)](#)

L'apport des vikings sur la construction de la citoyenneté danoise et l'aspect démocratique est non négligeable. D'abord en ce qui concerne la construction démocratique. En effet, la pratique de l'organisation de réunions sur la place publique pour soumettre les questions essentielles du village aux sages nous enseigne les origines de la tradition démocratique et le goût pour le débat de la chose publique des danois.

Ensuite, dans l'organisation commerciale et dans l'établissement de liens économiques avec ses voisins, le rôle des Vikings est à souligner. Grands commerçants avides de connaissances ses derniers se lancent dans des expéditions leur permettant de mettre sur pied d'importants réseaux d'échanges. A une époque où la notion de nationalité n'a guère de sens, Suédois, Norvégiens et Danois sont souvent associés aux mêmes expéditions. Les Danois se lancent vers le sud s'intéressent à la Normandie (laissant leur nom à cette province française : le mot 'normand' signifie 'homme du nord) et à l'Angleterre où ils resteront jusqu'au milieu du XI^{ème} siècle. Leur longue présence sur le sol anglais – dans le sud du pays appelé Danelaw, région soumise à la 'loi des Danois' a laissé une trace importante, entre autres dans la langue.

Ainsi, au cours de la période allant du IX^{ème} au XI^{ème} siècle, les Scandinaves constituent avec les Slaves le lien entre l'Europe occidentale et l'Orient. Le commerce avec Byzance et le Turkestan est actif et concerne les fourrures, les armes et les « esclaves ». Les Vikings ramènent de ces pays des soieries et des épices et les font découvrir en France et en Angleterre.

Les rencontres avec des cultures étrangères influencent ces Vikings qui ramènent d'Europe outre l'or et l'argent, la connaissance d'autres modes de pensée, d'autres habitudes culinaires et vestimentaires, ainsi que le goût de l'architecture et de l'art monumental. Mais, surtout, c'est pour eux l'occasion

d'adopter deux éléments fondamentaux de la civilisation européenne : l'alphabet latin et la religion chrétienne qui vont imprimer sur la civilisation danoise un caractère tout nouveau (5).

C'est au cours du XI^{ème} siècle que l'Eglise catholique romaine s'établit au Danemark. Le pouvoir royal qui a favorisé l'introduction du christianisme, bénéficie de son appui pour confirmer sa légitimité à régner. Ainsi, l'ère des Valdemar (1157-1241), période la plus brillante de l'histoire médiévale danoise, est marquée par une coopération entre les pouvoirs temporel et spirituel. Cela engendrera une stabilité intérieure qui permettra au pays de se lancer dans des guerres de conquête sur les cotes de la mer baltique.

A partir de 1241 pourtant, et pendant environ un siècle, l'affaiblissement du pouvoir royal par des rivalités entre prétendants au trône et entre rois et archevêques menace le pays de faillite. Pour financer les opérations militaires, plusieurs rois empruntent de l'argent aux comtes de Hollstein, qui exigent, en gage, que les terres danoises leur soient cédées. En 1332, la situation est catastrophique : l'ensemble des territoires est entre les mains des comtes allemands et le trône est vacant. Il le restera jusqu'en 1340, au moment où Valdemar IV dit le Restaurateur remettra le pays sur la voie de la reprise.

1375-1412, la reine Margrethe Ire : paix entre les royaumes scandinaves

Après la mort de Valdemar IV en 1375, le fils de sa fille Margrethe, Oluf, accède au trône à l'âge de 5 ans. En fait, Margrethe règne en tant que conseillère de son fils après la mort de son mari, le roi Haakon. Mais, en 1387, le jeune Oluf meurt subitement. Tenant compte de ses qualités politiques, Margrethe est alors consacrée « patronne et administratrice » par la noblesse danoise et norvégienne. Elle est aussi nommée régente de Suède (6). Elle choisit son neveu dénommé « Éric » comme successeur, et le fait couronner roi de Scandinavie à la Convention de Kalmar en 1397. Cette Union de Kalmar établit la paix entre les royaumes de Suède, Norvège et Danemark (jusqu'en 1523 avec la Suède et jusqu'en 1814 avec la Norvège) (7) mais elle est assez fragile et la Suède tentera de s'en émanciper très tôt. En effet, si cette union respectait l'autonomie de chacun des trois royaumes, elle laissait une place prépondérante au Danemark.

Le règne de Margrethe est tout à fait significatif pour la nation danoise : une femme régna et fit la paix avec les pays voisins, sans posséder réellement les titres de la royauté. Cet état de fait souligne l'aspect tolérant de la politique danoise, qui choisit les solutions pratiques dans l'intérêt général. Avec cette réunion des trois royaumes, elle fait également de la langue danoise la langue administrative du Danemark, légitimant ainsi les pratiques sociales de la nation danoise.

A la suite de Margrethe, Christian II prend le pouvoir. Il sera le premier roi danois à briser le pouvoir de la noblesse. En effet, en 1520, il laissera massacrer par décapitation une centaine de nobles suédois récalcitrants dans un bain de sang tristement célèbre. Il ébranle ainsi grandement l'Union de Kalmar qui sera rompue en 1523. De plus, il se met la noblesse danoise à dos en adoptant des mesures novatrices en faveur de la bourgeoisie des villes et des paysans. Christian II, roi de la bourgeoisie naissante qui se base sur le commerce et la richesse est destitué et fuit le pays. Cela déclenche une crise politique qui plonge le pays dans une guerre civile d'environ deux ans.

1535-1559, Christian III, la réforme de 1536

Par rapport aux autres pays européens (comme l'Angleterre, l'Allemagne ou la Suisse), la transition du catholicisme au luthéranisme se fait sans heurt. La Réforme faisait suite à un conflit intérieur au sujet de la prise de pouvoir (au Danemark et en Norvège) après la mort de Frederik I en 1533. Il ne s'agissait donc pas d'un vrai conflit de religion. Le duc Christian, fils de Frederik I, remporte le pouvoir après « la guerre du Comte », dernière guerre civile au Danemark.

Le duc Christian, convaincu par le luthéranisme après avoir assisté à un discours de Luther avant « la guerre du Comte », procède à l'instauration de la confession luthérienne (8) au Danemark après son

couronnement. En 1536, Christian élimine le clergé papiste et fait confisquer les biens de l'Eglise catholique. La religion luthérienne devient la religion officielle. Le pouvoir royal danois en sera fortifié.

De Christian IV (1588-1648) à l'Absolutisme en 1660

Christian IV (1588-1648) est le roi le plus connu du Danemark. On le surnomme « le roi national », notamment pour ses travaux de construction d'une bonne partie des monuments dont les Danois sont aujourd'hui fiers (la Bourse par exemple) ou de reconstruction (le château de Frederiksborg ou encore à la suite d'un terrible incendie la ville d'Oslo que l'on nomma alors pendant longtemps la ville Christiana). Mais il vide les caisses de l'Etat et ruine le pays.

De plus, dans le domaine de la politique étrangère, il est peu inspiré : il conduit le Danemark dans plusieurs guerres et perd notamment, face aux Suédois, une grande partie du Royaume. À la fin de son règne, le pays est considérablement affaibli et ruiné.

Le roi Frederik III réussit finalement en 1659 à libérer le Danemark de la menace suédoise avec l'aide de la Hollande. Après cette réhabilitation du Danemark, Frederik III s'impose comme un monarque absolu. Les trois états, la bourgeoisie, le clergé et même la noblesse, la plus réticente, le reconnaissent le 18 octobre 1660 : « Prince héritier et monarque absolu » [\(9/10\)](#).

« La loi du Roi » (kongeloven) du 14 novembre 1665 établit formellement et matériellement la Constitution de l'absolutisme, qui fait du roi un monarque de droit divin : celui-ci n'est responsable que devant Dieu [\(11\)](#).

Avant 1282, le roi avait toujours été élu parmi les membres de la famille royale mais, depuis cette date, il l'est par le Conseil du royaume. Les membres de ce Conseil étaient choisis parmi les grands commis de l'Etat issus de la noblesse et de la bourgeoisie des diverses parties du pays. Ils travailleront notamment dans les dernières décennies du XVIIIème siècle, à entreprendre des réformes pour améliorer la condition paysanne. Une série de mesures dans l'esprit des Lumières en émergent : protection juridique des paysans, vaste mouvement de remembrement mettant fin à l'obligation de cultiver les terres en commun, possibilité, pour le métayer, de racheter la ferme où il est employé, école obligatoire pour tous les enfants (loi de 1814). Toutes ces réformes, dont le résultat est l'émergence d'une classe d'agriculteurs indépendants, préparent le terrain à une évolution qui s'étend sur tout le siècle suivant, avec l'apparition d'une nouvelle classe d'importance pour le paysage politique du Danemark.

Les Danois après des hésitations vont opter pour s'allier à Napoléon. Mais les attaques navales de Nelson en 1802 finissent par les faire perdre. Dans la confusion générale créée par cette défaite, des guérillas se déclenchent, pour aboutir finalement au bombardement de Copenhague en 1807.

Ces étapes de la vie militaire du pays contribueront à la banqueroute complète du pays en 1813.

En 1814, à la suite des conflits napoléoniens, le Danemark cède la Norvège (qui a pourtant fait partie intégrante du royaume pendant quatre cents ans) à la Suède (traité de Kiel). Il garde le Groënland, les îles Féroé et l'Islande [\(12\)](#).

Étonnamment c'est pendant cette période que l'âge d'or culturel et scientifique du Danemark est à son apogée. C'est l'époque d'Andersen, des grands juristes, peintres, physiciens, sculpteurs... qui oeuvrent tous pour la reconstruction du pays. Des motifs nationaux apparaissent pour relater le passé glorieux du pays. Les Danois prennent dans le même temps conscience que leur histoire et leur passé sont des bases essentielles pour se hisser vers le haut.

C'est dans cette logique d'effusion de savoirs que naît une révolte contre l'idéologie scolaire préexistante. C'est Grundtvig qui s'illustrera dans ce domaine. Il jette les bases des académies populaires, hautes écoles populaires où les adultes, essentiellement paysans, apprennent l'histoire nationale. La parole vivante devient la base pédagogique. Plus tard, dans les années 1880, des techniciens se joignent à ce type d'enseignement et innove en matière scientifique, c'est la naissance de la centrifuge et des premières pasteurisations laitières... techniques encore utilisées aujourd'hui pour la création de l'eau chaude sanitaire.

Cette organisation intellectuelle va façonner le paysage politique danois contemporain. Cela engendrera en effet, la création et le rassemblement de partis politiques. Et c'est grâce à ce mouvement que la gauche danoise parvient à conquérir le pouvoir en 1901. Ce type d'organisation sera par la suite recopié par les partis scandinaves et les systèmes socio-démocrates naissants. Il fomenta la tradition de la séparation de la lutte politique et syndicale en Scandinavie, où les différents métiers forment leurs propres académies d'apprentissage du syndicalisme. Une illustration de cette séparation se concrétisera dans l'accord de concertation de 1899 réalisé entre les organisations ouvrière et patronale à la suite d'une grève d'environ 4 mois. Cette accord de concertation est le gage de la paix sociale au Danemark et c'est lui qui sera repris par ses voisins pour devenir l'un des piliers essentiels du « modèle scandinave ».

Aussi, cette partie de l'histoire danoise par ses retombées sociales, intellectuelles, économiques et politiques a fortement façonné les mentalités nationales.

1848, la Monarchie constitutionnelle

Dès l'accession au trône du roi Frederik VII, en janvier 1848, un conflit entre pro-Danois et pro-Allemands éclate dans les régions du Schleswig et du Holstein au sud du Jutland. Une délégation de ces régions exige une constitution libre et commune. Dans le même temps, les nationaux libéraux tiennent des réunions à Copenhague et, le 21 mars, ils revendiquent auprès du roi une Constitution commune et libre pour le Danemark et le Schleswig, ainsi qu'un nouveau gouvernement national libéral.

Le roi s'incline et se déclare monarque constitutionnel.

Le 5 juin 1849, Frederik VII signe la nouvelle Constitution. Celle-ci instaure un système bicaméral avec la création du Folketing (Chambre des députés) composé de 100 membres élus au suffrage direct et du Landsting (Sénat) comptant 51 membres élus indirectement par des délégués sénatoriaux portant le nom collectif de Rigsdagen (Parlement).

La Constitution garantit la liberté de religion, la liberté de la presse, d'association, de réunion, de propriété, d'accès au commerce, à l'éducation et au travail.

En 1864, le Danemark entre en guerre contre la Prusse suite à la révolte des Duchés de 1848. A l'issue des conflits, le Danemark perd un tiers de ses territoires (dont la Norvège). Les manifestations sont interdites et on peint les fermes en rouge et blanc en signe de protestation pacifique. Cela renforce l'importance du drapeau danois.

Après la guerre avec la Prusse de Bismarck, le pays choisit la neutralité jusqu'en 1959 (ce qui n'aura pas empêché les Danois de manifester une forte résistance à l'Allemagne du III^e Reich), date à laquelle il se rallie à l'OTAN et bénéficiera donc de l'aide Marshall.

La dernière Constitution de 1953

Après la fin de la Deuxième Guerre mondiale, une commission ad hoc a travaillé sur le projet de rédaction d'une nouvelle Constitution. Le 5 juin 1953, celle-ci est signée par le roi Frederik IX. Il s'agit surtout pour lui d'introduire la possibilité de transmission du pouvoir royal aux femmes (il était père de trois filles). Toutefois, le principe de la priorité du fils sur les sœurs aînées existe toujours.

En 1972, Margrethe II devient reine du Danemark.

Le 1er janvier 1973, le Danemark adhère à la Communauté européenne après référendum. « Si les décideurs économiques et la classe politique sont généralement favorables à l'Europe communautaire, les citoyens lui sont souvent indifférents. Lors de la ratification du traité de Maastricht, en 1992, le non l'a même emporté de justesse ».

Plus récemment lors des élections européennes au Parlement européen de juin 2004, seul 47,9% des inscrits sur les listes électorales sont allés voter. Le gouvernement a toutefois décidé de mobiliser la population danoise sur la question de la constitution européenne en choisissant la voie référendaire pour sa ratification.

2- La Citoyenneté au Danemark - Commentaires et réflexions [\(13\)](#)

Étymologie

Le terme de citoyen

Le mot « citoyen », en danois borger [\(14\)](#), ou en ancien danois burghaerae, trouve son origine dans le mot burgari (de l'ancien haut allemand). Il est composé par les mots burg et wari, qui signifient respectivement « ville » et « défenseurs ». De même, le terme citoyenneté, en danois statsborgerskab [\(15\)](#), est un emprunt au mot allemand staatsbürgerschaft.

Le citoyen danois (dansk statsborger) est celui qui a obtenu la citoyenneté danoise (dansk statsborgerskab) par naissance ou par naturalisation : l'obtention par naturalisation exige un séjour au Danemark d'au moins sept années lorsque l'intéressé n'a pas de lien familial avec le Danemark.

Les droits qui étaient à l'origine directement liés à la citoyenneté danoise sont les droits de séjour, de vote, d'éligibilité, le droit d'être employé dans l'administration, le droit de poursuivre une profession indépendante, de recevoir un soutien social et de bénéficier de la protection diplomatique à l'étranger [\(16\)](#).

La notion de nation danoise

La nation danoise s'identifie pour la première fois en l'an 985. C'est en effet l'année à laquelle remonte une des deux pierres retrouvées à Jelling (Jutland). La plus grande inscrite en caractère runique fait figurer pour la première fois le nom de « Danemark ».

Elle symbolise à la fois l'unification du pays et la conversion de son roi au christianisme. On peut en effet y lire : « Le roi Harald fit élever ce monument à la gloire de Gorm, son père, et de Thyra, sa mère, cet Harald qui soumit tout le Danemark ainsi que la Norvège et convertit les Danois au christianisme. » Ainsi, ces pierres de Jelling portent le témoignage de la plus ancienne monarchie d'Europe puisqu'elle a été fondée au cours du Xème siècle par Harald Blaatand, le premier roi scandinave (dit Harald à la dent bleue), qui a régné de 940 à 986 environ [\(17\)](#).

La citoyenneté danoise

Avant même le règne de « Harald à la dent bleue » – période où plusieurs rois régnaient simultanément –, il existait déjà un certain sentiment d'appartenance nationale.

La langue danoise s'est distinguée des autres langues scandinaves à partir du XI^{ème} siècle. Mais la recherche de la première réglementation sur la citoyenneté danoise nous mène au 15 janvier 1776, date de l'ordonnance sur le droit de l'indigène (indfødsretten). Ce document mentionne essentiellement le fait que, pour être employé dans l'administration danoise, il était nécessaire que la personne soit née au Danemark, ou bien née à l'étranger parce que ses parents danois étaient en voyage ou au service du pays.

C'est donc par le biais de l'accès à l'administration que le Danemark adopte la première législation sur la nationalité. La relation entre nationalité et pouvoir a une origine historique : une politique pro-allemande avait été menée par Johan Friedrich Struense de 1770 à 1772. Struense était allemand et médecin ordinaire du roi Christian VII, qui était fou ; c'est pourquoi Struense a pu, pendant cette courte période, disposer d'un pouvoir quasi total sur le pays. Après sa chute, un certain Guldberg devint secrétaire du Cabinet du roi (18), et exerça désormais le pouvoir. Guldberg avait souhaité revenir sur la politique exercée par Struense, et notamment limiter le nombre d'Allemands qui avaient pu obtenir des postes dans l'administration danoise.

Ce conflit concernant l'engagement des Allemands fut l'occasion recherchée pour introduire cette ordonnance. Mais il ne faut pas négliger le fait qu'en même temps un nationalisme plus général était en train de se développer. La bourgeoisie, influencée par les mouvements révolutionnaires français et américain, réclamait des modifications dans le déroulement du pouvoir étatique. Cette demande était accompagnée de l'exigence d'une différenciation nécessaire de la population danoise par rapport aux autres populations (19).

Du point de vue politique, la Constitution a aboli le Sénat (Landsting) et le Danemark est passé au système du parlementarisme de la Chambre des députés (Folketing).

Enfin, cette Constitution a introduit la possibilité de référendum pour la plupart des lois.

Sur le plan du transfert d'attributions à des autorités internationales (et donc communautaires), l'article 20 de la Constitution impose que la loi opérant ces transferts soit adoptée à la majorité des 5/6 des 179 députés du Folketing ou à la majorité simple suivie d'un référendum.

Les valeurs

Certaines valeurs sont pour le Danemark particulièrement symboliques : ainsi, le système de protection sociale, la protection de l'environnement, l'égalité des citoyens, sont des valeurs proches et présentes à l'esprit de tout citoyen danois.

Le système de protection sociale

Les Danois sont fiers de leur « welfare state » qui leur assure un niveau minimum de vie, c'est-à-dire qu'il existe un « filet de sauvetage » social qui ne laisse tomber personne dans l'oubli, réduisant à un minimum le phénomène des sans-abri.

L'égalité entre les hommes, ou l'idée du bien-être commun, a été exprimée par un des grands poètes danois, Grundtvig (1783-1872), en ces termes : « Nous aurons atteint un grand niveau de richesse – lorsque peu d'hommes auront trop, et qu'encore moins d'hommes auront trop peu. (20) ».

En pratique, ce principe signifie que peu importe si une personne a contribué à la vie de la société ou non par le paiement d'impôts, taxes ou autre : elle sera toujours assurée d'avoir à sa disposition un domicile. Ce logement sera payé par l'État si le citoyen n'a pas lui-même des ressources suffisantes. De plus, tout individu pourra toujours recevoir une somme supplémentaire lui permettant de survivre, d'environ 2 500 F par mois : il pourra disposer de cette allocation dès sa naissance et jusqu'à sa mort.

Ce souci de protection sociale conduit l'État danois à assurer à sa population une protection médicale. Personne n'est obligé de souscrire une assurance maladie pour être soigné par un médecin : tous les soins sont pris en charge par l'État. Pour cela, les médecins sont tenus d'appliquer une convention sur les honoraires. Quant aux médicaments, ils doivent être payés par les individus, mais les personnes les plus modestes voient alors leur allocation mensuelle majorée du coût des médicaments prescrits.

La protection de l'environnement

Les Danois sont attentifs à la protection de l'environnement. Ceci est illustré par le fait que la Danoise Ritt Bjerregaard est, en 1997, le Commissaire pour l'Environnement au sein de la Commission de l'Union européenne. Dans les discussions au niveau européen, le Danemark a toujours essayé d'obtenir le plus haut niveau possible de protection de l'environnement. Et ce sont les exigences danoises qui ont permis d'inscrire au niveau communautaire le principe selon lequel le pays qui le juge nécessaire peut imposer, en ce qui le concerne, un niveau de protection plus élevé que celui requis dans la Communauté. Le Danemark utilise souvent cette possibilité.

Éoliennes et énergie solaire sont certainement plus à la mode que l'énergie nucléaire. Si l'on peut discuter sur les risques encourus par la production d'énergie nucléaire, il est certain que la préoccupation majeure des Danois, en renonçant à cette forme d'énergie, est le désir de ne pas laisser aux générations futures une quantité importante de déchets radioactifs potentiellement dangereux.

C'est pourquoi c'est le choix d'une production d'énergie coûteuse qui fut mis en place dans les années soixante-dix, et qui place le Danemark au premier rang mondial des producteurs d'éoliennes.

Dans la vie quotidienne, on peut noter une autre conséquence de la préoccupation danoise pour l'environnement : la vente de boissons en boîtes métalliques n'a pas été permise pendant très longtemps. Ce n'est que récemment, à la suite d'une longue polémique européenne que celle-ci a finalement été acceptée. Toutefois le système des consignes pour les autres types de conditionnement est toujours en vigueur. Ainsi, à partir d'un certain seuil minimum de vente de produits en verre ou en plastique, le fabricant et le distributeur sont obligés de mettre en œuvre un système de recyclage : le consommateur paie une consigne pour chaque bouteille achetée en verre ou en plastique, qui lui sera reversée au retour de la bouteille vide.

Ceci aide le consommateur à prendre conscience de l'importance de l'environnement puisqu'il abandonnera moins facilement l'emballage vide dans la nature. De même, la vente des jus de fruits et également de certains vins s'effectue par conditionnement en carton non soumis au système de consigne ; en revanche, le fabricant et le distributeur sont obligés de payer une taxe dite environnementale, destinée à combattre les effets négatifs des emballages en carton sur l'environnement.

Ces logiques sont ancrées dans le citoyen danois et relèvent toutes de l'idée de fonctionnalité. Cette même idée est à l'origine des créations artistiques et techniques des danois qui depuis les années 1930 s'illustrent particulièrement dans des disciplines comme l'architecture et le design. Leur talent et leur savoir-faire dans ces domaines sont reconnus à travers le monde et la rocking chair de JFK en est une fameuse illustration, tout comme le Diamant Noir de Copenhague.

L'égalité des citoyens

La protection des droits des justiciables est une valeur à laquelle les Danois sont particulièrement attachés : elle s'opère par le biais du principe démocratique et est garantie par le contrôle de l'administration par des personnalités indépendantes.

Dès le 5 juin 1915, par modification constitutionnelle, les femmes se sont vu accorder le droit de vote. De plus, le Danemark fut le premier pays européen à admettre, dans les années quatre-vingt, le mariage entre homosexuels (si le couple trouve un prêtre qui accepte de célébrer la cérémonie). Dans tous les cas, les couples enregistrés disposent des mêmes droits que les couples hétérosexuels mariés. Enfin, l'égalité des citoyens est mise en lumière par l'accès de tous à la justice ainsi que par les fonctions de l'ombudsman (médiateur) ; en effet, outre l'accès aux tribunaux ouvert à tout citoyen, une institution d'inspiration suédoise a été instaurée par la création de « l'Ombudsman du Folketing » en 1954. Cet ombudsman a pour fonction de surveiller l'administration centrale et communale dans l'exercice de son pouvoir. Il prend position sur la conduite de l'administration, après une enquête menée de sa propre initiative ou sur plainte d'un individu.

Les Danois disposent également d'une garantie étendue de leurs droits depuis l'instauration d'un ombudsman des consommateurs : les consommateurs peuvent saisir cet ombudsman en cas de comportement incorrect des commerçants. Ce système a servi de modèle pour le médiateur européen, institué par le traité de Maastricht.

Le comportement du citoyen

L'identité nationale des Danois se révèle après un millénaire de royauté avant tout par le sentiment d'appartenance à une grande famille danoise ayant en quelque sorte comme figure de proue la reine Margrethe II et le reste de la famille royale.

L'Histoire danoise est suivie et sans rupture. Ainsi, le peuple danois ne s'est pas développé dans la haine ou dans les confrontations. Cela contribue à renforcer ce sentiment d'appartenance paisible et entier de la population à son pays.

Le drapeau danois « dannebrog », dit le plus vieux drapeau d'Europe, croix blanche sur fond rouge, qui est, selon la légende, descendu du ciel le 19 juin 1219 [\(21\)](#) pour encourager les combattants danois pendant la guerre contre l'Estonie (que le Danemark conquiert en 1219 puis vend en 1346), constitue un des symboles essentiels de la nation danoise.

Ce drapeau flotte sur tous les immeubles et bâtiments, publics ou privés, du pays lors des anniversaires de la reine, de la famille royale, lors de fêtes nationales.

Tout citoyen danois possède un drapeau, qu'il dresse dans son jardin ou affiche dans sa maison lors des événements nationaux ou lors de fêtes familiales ou amicales. Le drapeau apparaît aussi de façon beaucoup moins solennelle, mais tout autant symbolique, sur les visages peints des supporters de matchs de football.

Les Danois peuvent aussi avoir un sentiment d'appartenance à leur région d'origine (le Jutland, la Fionie ou le Sealand). Ceci est peut-être une réminiscence de l'époque où les parties est et ouest étaient soumises à des lois différentes « Valdemars et Eriks Sjaellandske Lov » du début 1200 pour la Sealand, et « Valdemars Jydske Lov » de 1241 pour le Jutland. De plus, il n'est pas rare d'entendre un habitant de Copenhague (île de Sealand) se moquer de l'accent d'un voisin originaire de Fionie ou du Jutland.

Les Danois ont également le sentiment d'appartenir à la grande famille nordique, qui reste plus proche dans l'esprit des Danois que l'Europe. Ceci peut entre autres s'expliquer par le fait que les langues suédoise, norvégienne et danoise présentent beaucoup de similitudes. Et il est très fréquent, lors d'une rencontre entre Danois et Suédois ou Norvégiens, qu'ils se parlent chacun dans leur propre langue.

De plus, les Danois ont de tous temps entretenu des liens avec les autres pays : une des marques notoires de ces relations internationales est le fait que la reine Margrethe soit mariée au Français Henri Comte de Laborde de Montpezat.

Enfin, le Danemark a adhéré très tôt à la CEE (1er janvier 1973) et cela sans l'appui des autres membres du cercle nordique. Il est vrai que leur motivation était avant tout économique, et que leur adhésion était conditionnée à celle de la Grande-Bretagne .

Des protestations contre l'appartenance du Danemark à la Communauté européenne, qui existaient déjà au moment de l'adhésion, se sont manifestées plus clairement lors du référendum concernant le traité sur l'Union européenne (traité de Maastricht). Le premier référendum vit le « non » l'emporter, de peu, en juin 1992. Ce référendum provoqua un grand choc parmi les politiciens danois et européens. Les citoyens jusqu'alors oubliés lors des négociations européennes devraient désormais être mieux informés et davantage consultés. Au Danemark, les hommes politiques durent rassurer les citoyens inquiets du risque de perdre leur identité au sein d'une Europe qu'ils ne connaissaient pas.

Des négociations ont alors été entreprises avec les autres États membres sur la citoyenneté européenne, la monnaie unique, la politique de défense et la coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures. C'est au Conseil européen d'Édimbourg que les réserves du Danemark sur ces quatre points ont été acceptées par les autres États.

Sur la question de la citoyenneté, le Danemark a fait une déclaration unilatérale : « La citoyenneté de l'Union est un concept politique et juridique qui diffère complètement de celui de citoyenneté au sens que lui attribuent la Constitution du Royaume du Danemark et le système juridique danois. La citoyenneté de l'Union n'octroie en aucune manière en soi à un ressortissant d'un autre État membre le droit d'acquérir la citoyenneté danoise ou tout autre droit, devoir, privilège ou avantage qui en découle en vertu de la Constitution et des dispositions législatives, réglementaires et administratives du Danemark. »

Cette déclaration qui peut paraître « nationaliste » aux yeux des autres États membres de l'Union, n'exprime en fait que le besoin de clarifier pour les citoyens danois la notion de citoyenneté européenne. Les négociations d'Édimbourg ont permis lors du second référendum la victoire du « oui ».

En dépit de certaines réticences vis-à-vis du Traité de Maastricht, le Danemark a pourtant toujours été un pays ouvert vers l'extérieur. Par exemple, le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales, prévu dans l'article 8B du Traité sur l'Union européenne, qui a dans de nombreux autres États membres suscité des difficultés de mise en œuvre, était au Danemark un droit déjà accordé aux étrangers ayant possédé un domicile sur le sol danois pendant 3 ans.

Malgré l'approbation du Danemark au Traité de Maastricht, le pays n'a pas souhaité entrer dans la zone Euro. Il bénéficie d'une clause d'opting out en ce domaine, pour garder sa « couronne ».

Un autre enjeu qui engendre le scepticisme des Danois au sujet de la question européenne (et un autre opting-out danois) est celui de l'Europe de la défense. Le Danemark, comme de nombreux petits pays, a trouvé dans le monde anglo-saxon un partenaire militaire fiable et de confiance. Le Danemark est fortement ancré dans l'OTAN et milite en faveur d'un rôle central des Nations Unies dans la gestion des problèmes planétaires, mettant l'accent en particulier sur les questions humanitaires, sociales, de

développement et de maintien de la paix. Aussi, le Danemark ne voit pas la nécessité, ou va jusqu'à se méfier, d'une politique européenne de la défense. Le Danemark participe ainsi à la Politique Etrangère et de Sécurité Commune de l'Union européenne, excepté pour les décisions et les actions ayant des implications en matière de défense.

Concernant l'élargissement, le Danemark a œuvré en son sens de façon importante. Il y voyait un projet de maintien de la paix et de la démocratie indispensable pour l'avenir européen. Et c'est sous présidence danoise que l'Union européenne a reconnu que les PECO avaient vocation, à terme, à devenir membres de l'UE.

Constitution du royaume de Danemark [\(22\)](#) du 5 juin 1953

Des points importants

La forme de gouvernement du Danemark est celle d'une monarchie constitutionnelle.

Le pouvoir législatif est exercé par le roi et le Folketing en commun (Assemblée du peuple). Le pouvoir exécutif est exercé par le roi. Le pouvoir judiciaire est exercé par les tribunaux.

L'Église évangélique luthérienne est l'Église nationale danoise et jouit, comme telle, du soutien de l'État. »

Dans les limites prévues par la Constitution, le roi est investi de l'autorité suprême sur toutes les affaires du royaume, et il exerce cette autorité par les ministres.

Le roi est irresponsable ; sa personne est inviolable et sacrée. Les ministres sont responsables de la conduite du gouvernement ; leur responsabilité est spécifiée par la loi.

Le roi nomme et révoque le Premier ministre. Aucun ministre ne peut rester en fonction après que le Folketing lui ait refusé sa confiance.

Le roi agit au nom du royaume dans les affaires internationales. Il ne peut sans le consentement du Folketing, employer la force militaire contre aucun État étranger.

Le roi a le droit de grâce et d'amnistie. Le roi a le droit de faire frapper monnaie conformément à la loi.

Le Folketing est constitué par une assemblée unique se composant de cent soixante dix-neuf membres au plus, dont deux sont élus aux îles Féroé et deux au Groënland.

Les élections des membres du Folketing ont lieu au suffrage universel et direct par vote secret. [\(23\)](#)
Les membres du Folketing sont élus pour quatre ans. Le Folketing ne délibère valablement que si plus de la moitié de ses membres sont présents et prennent part aux votes.

Le droit de vote ne suit pas les citoyens danois, en cas d'expatriation trop longue le Danois perd son droit de vote au Danemark

Aucun étranger ne peut acquérir la nationalité danoise qu'en vertu d'une loi.

L'accès des étrangers au droit de posséder des biens immeubles sera soumis à des règles fixées par la loi...

Le statut de l'Église nationale sera réglé par la loi...

Liberté du culte et liberté de réunion sauf contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public...

La liberté individuelle est inviolable... Tout individu arrêté sera, dans les vingt quatre heures, traduit devant un juge. S'il ne peut être mis en liberté immédiatement, le juge décidera par une ordonnance motivée, qui sera rendue le plus tôt possible, et au plus tard dans les trois jours.

Le domicile est inviolable... La propriété est inviolable...

Quiconque est hors d'état de pourvoir à sa subsistance et celle des siens a droit au secours des autorités publiques à condition toutefois de se soumettre aux obligations prescrites par la loi à cet égard.

Droit de publier ses idées par voie de presse... Droit d'association à toutes fins légitimes... Droit de réunion (non armés).

Devoir de contribuer de sa personne à la défense de la patrie.

Le trône se transmet héréditairement dans la lignée issue du roi Christian X et de la Reine Alexandrine .

Pour aller plus loin, il serait intéressant :

* de repérer les pays envahis et occupés par les Vikings. Qui étaient-ils et quelle a été leur influence ? Il est instructif de situer les noms de villes commençant par Vic ou Vik.

(1) Contribution de Ib Christian Pedersen, avocat international. Mise à jour :
Karl Ejby Poulsen directeur de la Fondation Danoise et Delphine Lemarinier

(2) J.-B. Duroselle, L'Europe, Histoire des peuples, pp. 165-167. Viking vient de Vik ou Vic. En Europe occidentale, on trouve 870 noms de lieu en Vic.

(3) « L'influence des Vikings sur l'Europe occidentale est beaucoup plus importante qu'on ne le croit en général. », J.-B. Duroselle, op. cit.

(4) Bent Rying, Le Danemark, Ministère royal des Affaires étrangères du Danemark, 1983, vol. 1, pp. 84-85.

(5) Astrid E. Helle, Histoire du Danemark, Hatier, 1992, p. 42.

(6) Ludvig Krabbe, Histoire du Danemark, Ejnar Munksgaard, Copenhague, 1950, pp. 187-189.

(7) Palle Lauring, A history of the Kingdom of Denmark, Host & Son, Copenhague, 1960, pp. 105-109.

(8) Palle Lauring, op. cit.

(9) Palle Lauring, op. cit.

(10) Ludvig Krabbe, op. cit.

- [\(11\)](#) Knud JV Jespersen, « Tiden 1648-1703 » in Danmarks historie, Gyldendal, 1989, pp. 179-180.
- (12) Il est intéressant de noter que le Danemark a soutenu Napoléon Ier et n'a pas participé au Blocus continental.
- (13) Contribution d'Ib Christian Pedersen, avocat international.
- (14) Niels Aage Nielsen, « Dansk Etymologisk ordbog » in Gyldendals rode ordboger, 1966, pour le mot « Borger » p. 40.
- [\(15\)](#) Niels Aage Nielsen, op. cit., 1966, pour le mot « statsborgerskab » p. 380.
- (16) Pour les aspects juridiques voir, par exemple, Henrik Zahle, Dansk Statsforfatningsret, pp. 147-162
- [\(17\)](#) Astrid E. Helle, op. cit., pp. 40-45.
- [\(18\)](#) Ole Feldbaek, « Danmarkshistorie » in Gyldendal og Politikens, vol. 9 « den lange fred 1700-1800 », pp. 225-233.
- [\(19\)](#) Henrik Zahle, op. cit., pp. 143-145.
- [\(20\)](#) Helle, op. cit., p. 10.
- [\(21\)](#) Bent Rying, op. cit., vol. 2, p. 13.
- [\(22\)](#) Cf. Henri Oberdorff, Les constitutions de l'Europe des Douze, La Documentation française, 1994
- [\(23\)](#) En ce qui concerne les élections municipales, il faut préciser que les étrangers résidant au Danemark depuis trois ans peuvent voter.

* * * * *

PAYS-BAS

CITÉ : STAD

CITOYEN : BURGER

Un peu d'histoire... (1)

Les origines

Au I^{er} siècle avant J.-C., les Pays-Bas sont peuplés par des tribus celtiques et germaniques. En 57 avant J.-C., César pénètre dans cette région appelée « Germanie inférieure ». Les Romains y créent une province qu'ils nomment la Gaule Belgique. La domination romaine se maintient jusqu'au I^{er} siècle. Les invasions germaniques submergent alors le pays : Saxons dans l'est, Frisons sur la côte et Francs au sud. Les premières communautés chrétiennes qui avaient été encouragées par les Mérovingiens sont dispersées. La christianisation ne devient effective que sous Charlemagne (800).

L'activité économique se développe et les échanges s'intensifient avec l'Angleterre, la Baltique et les pays rhénans. L'industrie textile apparaît.

Les provinces néerlandaises

Les invasions normandes et les suites du partage de Verdun (843, partage de l'empire de Charlemagne et traité de Meerssen) brisent l'unité du territoire qui est partagé en plusieurs principautés féodales, nommées « Provinces néerlandaises ».

L'Escaut sert de frontière entre le royaume de Charles le Chauve et celui de Lothaire, qui comprend les Pays-Bas actuels. Aux XII^{ème} et XIII^{ème} siècles, les villes connaissent un essor important grâce aux industries textiles, alimentaires et métallurgiques. Mais des dissensions sociales apparaissent entre le peuple et le patriarcat des villes. Ce dernier s'allie alors avec le roi de France, qui vainc les milices communales.

Du XIV^{ème} au XVI^{ème} siècle, les Provinces néerlandaises passent successivement sous influence bourguignonne avec Philippe le Hardi (1369), autrichienne avec Maximilien d'Autriche (1477) de la famille des Habsbourg, et espagnole par le mariage de Philippe le Beau avec Jeanne d'Aragon (1496), mère de Charles Quint. Ce dernier porte le nombre des Provinces à 17. L'ensemble est érigé en cercle de Bourgogne (transaction d'Augsbourg, 1548).

À cette époque, la Réforme luthérienne puis calviniste se répand dans les sept provinces du Nord, les Provinces-Unies, grâce à la tolérance de Marguerite d'Autriche (1519-1530), gouverneur des Pays-Bas.

Provinces du Sud et provinces du Nord

Parallèlement, le pays connaît une forte expansion économique et culturelle. Mais il se révolte contre l'absolutisme de Philippe II d'Espagne, qui ne parle ni le flamand ni le français.

Après des luttes sanglantes, Guillaume d'Orange obtient le départ des troupes espagnoles. Les révoltés se divisent en deux camps : les provinces du Sud catholiques (Artois, Hainaut) se soumettent au roi d'Espagne (union d'Arras, 1579) et les provinces du Nord (Gueldre, Hollande, Zélande, Utrecht, Frise, Overijssel et Groningue) calvinistes signent l'union d'Utrecht (1579). Mais il faudra attendre 1648 et le traité de Münster pour que l'indépendance des Provinces-Unies soit reconnue par l'Espagne après quatre-vingts ans de luttes.

Les Pays-Bas espagnols (sud catholique), quant à eux, à la mort de Charles II d'Espagne, reviennent en héritage au petit-fils de Louis XIV. À la suite de la guerre de Succession d'Espagne ils passent à l'Autriche (1714).

Les Pays-Bas autrichiens connaissent une grande expansion. Les villes du nord succèdent à la Hanse et commercent avec Gênes, Venise et l'Orient grâce à la création de la Compagnie des Indes orientales et occidentales.

Les philosophes du XVIII^{ème} siècle et les circonstances locales sont à l'origine des mouvements révolutionnaires des Pays-Bas.

En 1795, les Provinces-Unies deviennent la République batave, tandis que les Pays-Bas méridionaux sont organisés en département français. Le pays est totalement occupé par les Français qui imposent la Constitution française de Napoléon en 1805.

Le royaume des Pays-Bas

Après la défaite française de Leipzig, le royaume des Pays-Bas est instauré en 1814 par Guillaume I^{er} d'Orange-Nassau, qui prend le titre de Prince souverain. En 1815, le congrès de Vienne décide de réunir dans un royaume unique la Belgique et la Hollande.

Mais l'union du royaume des Pays-Bas ne sera pas durable : l'opposition linguistique et religieuse s'accompagne d'une rivalité économique (entre protectionnistes en majorité catholiques et libre-échangistes protestants). L'indépendance de la Belgique est proclamée le 4 octobre 1830.

L'indépendance de la Belgique réduit pratiquement les Pays-Bas aux limites des Provinces-Unies. Guillaume I^{er} dirige de nombreux travaux et encourage l'industrie.

Guillaume II, en 1848, promulgue une nouvelle Constitution qui établit la responsabilité ministérielle et un mode de scrutin censitaire pour les deux Chambres ; en outre, elle abolit les protectionnismes et l'esclavage. Les catholiques peuvent s'intégrer à la vie politique du pays.

En 1862, sous l'influence des libéraux, une législation sociale importante est mise en place et le syndicalisme se développe. L'essor économique est important.

La Première Guerre mondiale

Pendant la Première Guerre mondiale, la neutralité des Pays-Bas est respectée.

Le pays se démocratise, le suffrage universel date de 1917 et le suffrage féminin de 1918.

La Deuxième Guerre mondiale

Le 10 mai 1940, les Pays-Bas sont envahis par l'Allemagne nazie.

La reine Wilhelmine se réfugie en Angleterre et continue la guerre. Après la Libération, le pays se reconstruit avec énergie. Mais la disparition de l'empire colonial (Indonésie) pose des problèmes économiques et oblige à une restructuration et à un développement accéléré de l'industrie et du commerce. Rotterdam devient le plus grand port d'Europe, pourvu d'un très large arrière pays à l'embouchure de la Meuse et du Rhin.

Le Benelux

Les Pays-Bas recherchent une coopération économique avec leurs voisins et constituent avec la Belgique et le Luxembourg, le Benelux (1944-1948). Ils adhèrent à la CECA (1951) et au Marché commun (1957). Depuis 1949, ils sont membres de l'OTAN.

En 1948, la reine Wilhelmine abdique en faveur de sa fille Juliana qui, à son tour, abdique en faveur de sa fille Béatrice en 1980.

2- Citoyenneté hollandaise et européenne - Conceptions, institutions et comportements [\(2\)](#)

Les Pays-Bas

Le passé

L'histoire des Pays-Bas est dominée par la lutte contre la mer. Les régions du Nord et de l'Ouest sont en dessous du niveau de la mer. Les premières institutions démocratiques ont probablement été des « Bureaux de contrôle des eaux » apparus au XIII^{ème} siècle. Durant leurs « Années d'Or », les Pays-Bas furent une très importante puissance maritime.

Le royaume des Pays-Bas fut fondé en 1814 [\(3\)](#). Il comprenait les territoires de la Belgique et du Luxembourg actuels. Le monarque néerlandais de cette époque, Guillaume I, était aussi grand-duc du Luxembourg. Après seulement quinze années d'unité, les Pays-Bas et la Belgique furent à nouveau séparés.

Jusqu'à la moitié du XIX^{ème} siècle, le roi était responsable du gouvernement, et les membres des États généraux (Parlement néerlandais) n'étaient pas élus directement. Ils avaient de faibles pouvoirs législatifs et budgétaires. En 1848, la Constitution fut modifiée. Les membres de la Deuxième Chambre furent directement élus, alors que ceux de la Première Chambre furent élus indirectement. D'autre part, le principe de la responsabilité ministérielle fut introduit, ce qui signifiait que les ministres étaient responsables des décisions et des actes du roi, limitant les pouvoirs de ce dernier.

En 1917 tous les hommes, et en 1918 toutes les femmes, furent autorisés et obligés d'exercer leur droit de vote. Ce fut aussi l'introduction du système de représentation à la proportionnelle. L'obligation de voter a été abolie en 1970.

La société néerlandaise se caractérise par le phénomène des « piliers », du début du siècle jusqu'aux années soixante-dix. Il s'agissait de groupes structurés très organisés qui agissaient dans tous les aspects de la vie sociale et politique. Les « piliers » étaient basés sur la classe sociale ou sur l'appartenance religieuse : il y avait les « piliers » catholique, protestant, socialiste et libéral. Les plus organisés étaient les catholiques – les descendants de parents catholiques naissaient dans un hôpital catholique, allaient à l'école primaire, secondaire et supérieure catholiques, lisaient des journaux

catholiques, écoutaient une station de radio catholique, s'engageaient dans des associations de loisirs et patronages catholiques et ainsi de suite. Les protestants étaient plus divisés, en partie du fait des rivalités existant entre les Églises protestantes. De nos jours, il est moins vrai de décrire et d'expliquer la société néerlandaise selon cette perspective de « piliers ». La religion et la classe sociale sont moins importantes pour l'organisation sociale : des groupements « hors piliers » sont maintenant plus répandus. En outre, les liens formels réunissant les organisations d'un seul « pilier » se sont affaiblis, l'effet « pilier » n'est plus encouragé par l'élite et le sentiment de la séparation sociale entre les différentes classes sociales s'est estompé.

Le présent

Les Pays-Bas sont une monarchie constitutionnelle. Les obligations du monarque néerlandais sont de prendre l'initiative de former un gouvernement, à la suite d'élections parlementaires, et de nommer un « formateur ». Ses autres tâches sont formelles, comme par exemple de présider certains événements politiques et d'assurer la représentation officielle du pays à l'étranger.

Le gouvernement comprend (formellement) la reine et le Cabinet des ministres. La reine ne participe pas aux réunions hebdomadaires du Conseil des ministres. Le Premier ministre possède peu de pouvoir. Il préside le Conseil des ministres et en fixe l'ordre du jour. Il ne peut ni nommer ni renvoyer les ministres. Son cabinet est relativement petit. Malgré la longue tradition de collégialité et de fonctionnement communautaire des Cabinets néerlandais, le Premier ministre a vu son rôle s'accroître dans les affaires internationales du fait de sa présence dans le Conseil européen de l'Union européenne. Les membres du gouvernement représentent les partis parlementaires qui, ensemble, ont obtenu une majorité de sièges dans la Deuxième Chambre ; par la suite, la reine fait un choix purement formel. Le dualisme des relations entre le gouvernement et le Parlement est relativement limité.

Les représentants de trois des quatre corps législatifs sont élus au suffrage direct : il s'agit des Conseils municipaux, des Conseils provinciaux et de la Deuxième Chambre du Parlement. Ce sont les membres des Conseils provinciaux qui élisent les 75 membres de la Première Chambre du Parlement. Les élections pour la Première Chambre se déroulent tous les quatre ans. Son champ d'action est limité par rapport aux pouvoirs de la Deuxième Chambre. Cette Chambre a été ajoutée aux « États généraux » à l'époque de l'union avec la Belgique de 1815-1830.

Le système électoral est celui de la représentation proportionnelle. Le pays tout entier est considéré comme un seul district électoral pour le partage des sièges de la Deuxième Chambre.

Du fait qu'aucun parti ne peut obtenir une majorité au Parlement, les gouvernements sont forcément constitués de coalitions. La constitution d'un gouvernement est de ce fait difficilement déterminée par le résultat des élections. Dans la plupart des cas, il existe plusieurs possibilités de coalition. « Le formateur », qui est nommé par la reine, doit répondre de la volonté des partis de gouverner ensemble, préparer le programme du gouvernement pour les quatre années à venir, déterminer quels postes ministériels seront offerts à quels partis, et qui peut être nommé à ces postes.

Le taux de participation aux élections municipales et législatives reste relativement stable. En revanche, la participation aux élections provinciales et européennes diminue. Les jeunes sont ceux qui votent le moins.

Les symboles officiels nationaux des Pays-Bas sont l'écusson, le drapeau et l'hymne national. Les armoiries néerlandaises symbolisent l'unité du pays et de la maison d'Orange. Elles datent de la fin du XVI^{ème} siècle et de la révolte contre les Espagnols. Leur forme finale fut définie lors de la fondation du royaume des Pays-Bas.

Le drapeau national se compose de trois bandes horizontales de largeur égale et de couleurs rouge vermillon, blanc et bleu cobalt. Ces couleurs furent l'objet d'une décision légale de 1937. L'histoire du drapeau date de la rébellion néerlandaise contre le roi Philippe II d'Espagne. Les « Mendiants des Mers » portaient le drapeau pendant les batailles. À cette époque les couleurs étaient orange, blanc et bleu. On trouvait ces couleurs dans les armoiries de leur chef, le prince d'Orange. Le drapeau fut baptisé « le drapeau du Prince ».

Le « Wilhelmus » devint officiellement l'hymne national en 1932. Écrites vers 1568, probablement par le poète et diplomate Van Marnix qui soutenait le prince d'Orange, les paroles décrivent le Prince s'adressant au peuple néerlandais opprimé par la couronne espagnole. Il l'assure de sa sincérité et de sa détermination et explique les raisons de sa rébellion contre le roi d'Espagne. Il reconforte ses partisans et les encourage à participer à la bataille. Le Prince est consacré chef par le peuple, et le peuple doit remplir ses devoirs envers Dieu.

Ces trois symboles nationaux sont liés à la rébellion contre les Espagnols au XVI^{ème} siècle. Peu de Néerlandais connaissent leurs origines et leurs significations. Cependant, leur présence, en particulier celle du drapeau, déclenche un sentiment d'attachement au pays et à la Maison Royale chez une grande majorité de la population. Les symboles nationaux ont en général un certain impact émotionnel.

La citoyenneté

Il existe des points de désaccord dans les contenus des conceptions de la citoyenneté. Dans la plupart des publications, quatre éléments sont dégagés : l'autorité politique doit garantir certains droits à l'individu, et l'individu doit s'acquitter de certains devoirs envers cette autorité politique. Les droits de chaque individu ne doivent pas empiéter sur les droits des autres, et chaque individu a des devoirs envers les autres. On peut relever l'esprit de tolérance qui s'est manifesté au cours des siècles.

Les droits et devoirs sont, entre autres, de caractère social, économique et politique : droits et devoirs politiques [\(4\)](#), droits et devoirs sociaux et économiques.

Qu'est-ce que la citoyenneté ?

Il est essentiel de réfléchir à la définition de la citoyenneté et de distinguer le concept juridique du concept politico-psychologique de la citoyenneté :

- le premier comprend le statut juridique de l'individu, ses droits et devoirs, décrits dans la loi nationale et internationale ;
- le second, politico-psychologique, comprend l'ensemble des connaissances, perceptions, croyances, opinions, préférences, attitudes, valeurs, émotions, intentions comportementales, et comportements de l'individu à l'égard des entités politiques auxquelles il appartient, et ce à tous les niveaux : local, régional, national, international.

La citoyenneté au sens politico-psychologique n'est pas, contrairement à la citoyenneté juridique, une notion absolue. Une échelle de valeurs allant du « très mauvais » citoyen jusqu'au « très bon » citoyen est à examiner.

La citoyenneté revêt une grande importance aussi bien pour le système politique que pour l'individu. Ainsi, le développement, le maintien, le changement ou la survie du système politique dépendent de l'existence du soutien manifeste d'une part importante de ses électeurs. Nous pensons qu'un système politique démocratique est affaibli si moins de la moitié de son électorat participe aux élections législatives. La citoyenneté a aussi une grande importance pour l'individu puisqu'elle est perçue comme

un élément essentiel du sentiment d'identité. La citoyenneté répond en partie aux questions « Qui suis-je ? » et « Que dois-je faire ? ».

Qu'est-ce que la « bonne » citoyenneté ?

Il existe un « idéal » du « bon » citoyen, qui varie selon la définition de la citoyenneté.

La conception de la citoyenneté démocratique est liée à la conception de la démocratie. Les deux types idéaux sont la démocratie participative et la démocratie représentative.

Dans les théories de la démocratie représentative, la politique est considérée comme liée au domaine public et aux autorités politiques (Gouvernement, Parlement). La démocratie est tout simplement une méthode politique. « Élections libres » en est le mot clé. Voter est la principale et souvent la seule activité politique, qui, cependant, est précédée par l'acquisition d'informations et par des discussions. La « démocratie représentative » ou concept de citoyenneté « contractuelle » repose sur les concepts d'individualisme et de droits individuels. Les citoyens sont perçus comme des individus autonomes capables de choix, et liés par un « contrat social », plutôt que comme des amis et voisins unis par une activité commune. Les droits sont perçus en termes de protection dont dispose l'individu (par rapport aux actions du gouvernement ou de la société) pour préserver sa propre autonomie. Les devoirs sont souvent relégués au second rang car ils constituent des obligations qui réduisent la liberté de chacun.

La « démocratie participative » ou conception de citoyenneté « communautaire » appréhende les citoyens non comme des individus autonomes faisant des choix personnels, mais comme des individus sociaux et politiques dont les vies sont liées à celles de leurs voisins avec qui ils partagent des traditions, des croyances et l'aspiration à un certain bien commun.

L'engagement dans des activités publiques résulte alors de ces traditions, croyances et buts communs partagés et qui forgent aussi leur identité. Le sens de l'identité est primordial. Les citoyens n'ont pas seulement le droit de participer à la vie politique, mais on attend aussi qu'ils le fassent dans leur propre intérêt aussi bien que dans l'intérêt de la communauté. Ils ont un sens de l'intérêt général. La perception de la nature humaine est plutôt positive ; l'homme est prêt à assumer ses responsabilités.

La démocratie participative demande une plus grande activité dans un plus grand nombre de secteurs de la société que la démocratie représentative. Chacune demande au citoyen un ensemble d'orientations et de comportements. Chacune requiert que l'on soit suffisamment informé et que l'on vote aux élections. L'ignorance et l'apathie politiques sont incompatibles avec la citoyenneté démocratique.

Quel est le contexte institutionnel de la citoyenneté aux Pays-Bas ?

Comme il a déjà été mentionné, le royaume des Pays-Bas est une monarchie constitutionnelle avec un système de démocratie représentative limité (5). Les membres de l'exécutif national et de la justice sont nommés et non pas élus. Les électeurs décident

de la répartition des 150 sièges de la Deuxième Chambre entre les partis politiques, plutôt que de voter pour des représentants spécifiques.

La citoyenneté européenne (6)

Comme citoyens de l'Union européenne, les Néerlandais élisent également directement 31 députés au Parlement européen. D'après les textes de l'Union européenne, une « bonne » citoyenneté européenne comprend deux dimensions : la démocratie et la coopération à l'intégration européenne.

La construction de l'Union européenne est envisagée en tant que démocratie et les citoyens européens doivent donc être des citoyens démocrates. Le second élément constitutif d'une « bonne » citoyenneté européenne est l'ensemble des différentes orientations et comportements qui se développent à l'égard de la coopération et de l'intégration européenne, c'est-à-dire de l'Union européenne. La longue liste des recommandations comprend notamment :

- la connaissance de l'intégration et de la coopération européennes en général (son développement historique, son institutionnalisation) ;
- la connaissance de l'Union européenne (son développement, ses buts, son fonctionnement, ses institutions et ses agences, les modalités de prise de décision, ses caractéristiques multiculturelles, sa place en Europe et dans le monde) ;
- la connaissance des États membres de l'Union européenne (leur histoire, culture, développement social et économique, les aspects politiques propres à chacun). Les citoyens européens doivent aussi prendre conscience que la coopération entre États membres et la coopération entre l'Union européenne et le reste du monde est primordiale ;
- ils doivent être conscients des avantages et des enjeux d'un plus grand espace économique et social ;
- ils doivent croire que les fondements de l'Union européenne sont la démocratie, la justice sociale et le respect des Droits de l'homme ;
- l'individu doit aussi ressentir ce sentiment d'appartenance à une communauté européenne, un sens de « l'identité » européenne, et apprécier les autres Européens vivant au-delà des frontières nationales. Il doit également partager les valeurs de démocratie, de pluralisme, de tolérance, d'amitié entre les peuples, de justice sociale et de respect des Droits de l'homme.

Enfin, il doit exprimer son vote aux élections pour le Parlement européen.

Les comportements

Une enquête parmi plus de 1400 élèves des écoles secondaires aux Pays-Bas en 1994 a démontré un niveau inquiétant de connaissance politique objective. Une proportion satisfaisante a déclaré avoir l'intention de voter. Un tiers voterait certainement et un autre tiers voterait probablement si les élections à la Deuxième Chambre se tenaient « demain » (et s'ils avaient le droit de vote). L'attitude envers le droit de vote s'est avérée la variable la plus significative en ce qui concerne les intentions de vote. Placé en seconde et troisième positions se trouvait le fait de ne pas avoir de préférence pour un parti et d'intérêt pour la politique.

Est-ce que les citoyens néerlandais sont de « bons » citoyens européens ?

D'après les sondages ci-après, la réalité est encore loin de l'idéal.

En 1995, moins d'un citoyen néerlandais de 15 ans et plus sur dix se voit dans un avenir proche comme un Européen (6 %). Seulement un sur trois connaît l'Union européenne (35 %).

69 % des Néerlandais répondant à l'enquête croient que l'adhésion à l'Union européenne est un avantage pour les Pays-Bas. Ainsi, 77 % sont en faveur de l'adhésion des Pays-Bas, mais seuls 42 % regretteraient la disparition de l'Union européenne. La faible participation aux élections pour le Parlement européen (36 %) est moins compréhensible du fait que l'on sait que 43 % de la population croit que le Parlement européen joue actuellement un rôle important dans l'Union européenne. Une petite majorité (56 %) pense qu'elle peut faire confiance au Parlement européen pour contrôler les décisions de l'Union européenne. Une minorité seulement croit que le Parlement européen protège ses intérêts (40 %) et seulement deux sur dix croient que le PE contrôle suffisamment le Conseil des ministres (18 %), la Commission (18 %) et les fonctionnaires (11 %). Seulement une petite majorité pense que le Parlement européen doit jouer un rôle plus important dans l'Union européenne (52 %), et seulement un sur trois sait que les pouvoirs du Parlement européen ont été renforcés par le traité de Maastricht (30 %).

Les élèves du secondaire aux Pays-Bas n'ont presque aucune connaissance de l'Union européenne : seulement la moitié croit que leur pays est bénéficiaire de son adhésion à la Communauté européenne, six sur dix sont favorables à l'adhésion de leur pays à l'Union européenne, et un petit quart s'intéresse à sa politique. Seulement une très petite minorité des élèves serait triste si l'Union européenne devait disparaître, et la moitié aurait plus ou moins l'intention de voter lors des élections au Parlement européen.

C'est ainsi que lors des dernières élections au Parlement européen, en juin 2004, seuls 39,3% des inscrits se sont déplacés aux urnes.

L'Europe des citoyens n'est donc pas encore une réalité aux Pays-Bas.

Le gouvernement a toutefois pris la décision d'impliquer ses citoyens dans l'histoire de la construction européenne en choisissant de faire voter la population néerlandaise par référendum sur la question de la constitution européenne.

Constitution du royaume des Pays-Bas du 17 février 1983 (mise à jour 1er mars 1994)

Les points importants

Les droits fondamentaux

Tous ceux qui se trouvent aux Pays-Bas sont, dans des cas égaux, traités de façon égale. Nulle discrimination n'est permise, qu'elle se fonde sur la religion, les convictions, les opinions politiques, la race, le sexe ou tout autre motif.

La loi règle l'admission et l'expulsion des étrangers.

Toute personne a le droit : d'adresser des requêtes..., de manifester librement sa religion ou ses convictions..., d'exprimer des pensées ou des sentiments au moyen de la presse... de s'associer...

se réunir et manifester... au respect de sa vie privée... sauf la responsabilité de chacun selon la loi... Le secret des lettres, du téléphone... est inviolable... nul ne peut être privé de sa liberté... sauf cas prévus par la loi.

Les pouvoirs publics veillent à promouvoir un emploi suffisant...

Les pouvoirs publics veillent à la sécurité d'existence de la population et à la répartition de la prospérité... Droit à l'assistance des pouvoirs publics.

Les pouvoirs publics prennent des mesures pour promouvoir la santé publique... des équipements de logements suffisants... l'épanouissement social et culturel...

Le gouvernement veille de manière constante à l'enseignement... (II) peut être dispensé librement, sous réserve de la surveillance des pouvoirs publics...

Du gouvernement

La royauté est assumée héréditairement par les successeurs légitimes du roi Guillaume I^{er}, prince d'Orange-Nassau... La royauté se transmet par voie de succession héréditaire à ses descendants légitimes, l'enfant aîné ayant la priorité... le roi n'exerce l'autorité royale qu'après avoir atteint l'âge de dix-huit ans...

Le gouvernement est formé du roi et des ministres. Le roi est inviolable ; les ministres sont responsables. Le Premier ministre et les autres ministres sont nommés et révoqués par décret royal.

Des états généraux

Les états généraux représentent tout le peuple néerlandais. (Ils) comprennent la Seconde Chambre et la Première Chambre.

La durée des pouvoirs des deux Chambres est de quatre ans... Les élections se font par voie de scrutin secret...

La législation par le gouvernement et les états généraux... Les projets de Lois sont établies en commun loi peuvent être déposés par le roi en son nom et par la Seconde Chambre des états généraux...

Le gouvernement favorise le développement de l'ordre juridique international...

Tous les Néerlandais qui sont en mesure de le faire sont tenus de contribuer au maintien de l'indépendance du royaume et à la défense de son territoire. La même obligation peut être imposée aux personnes n'ayant pas la nationalité néerlandaise qui résident dans le royaume.

Les forces armées sont composées d'engagés volontaires et de personnes soumises aux obligations militaires légales...

La peine de mort ne peut être infligée...

La loi peut conférer le droit d'élire les membres du conseil municipal et d'être membres du conseil municipal à des résidents n'ayant pas la nationalité néerlandaise, pourvu qu'ils répondent pour le moins aux conditions qui s'appliquent aux résidents de nationalité néerlandaise.

Pour aller plus loin, il serait intéressant :

• Après avoir relevé que l'indépendance des Pays-Bas a été tardive (puisqu'ils ont été, tout au cours des siècles, envahis par différents pays et ont subi des influences diverses) de comprendre les raisons de l'attitude des Néerlandais vis-à-vis de l'Europe.

- (1) Contribution de Françoise Parisot
- (2) Contribution de Henk Dekker, professeur en sciences politiques, université de Leiden
- (3) Cf. rappel historique
- (4) Cf. Introduction
- (5) Cf. Les Pays-Bas, « Le présent »
- (6) Cf. Introduction

* * * * *

En Bref

2006 : Année européenne de la mobilité professionnelle

La Commission européenne a proclamé 2006 « Année européenne de la mobilité professionnelle ». Il s'agit de la première année européenne axée à la fois sur des questions de mobilité et de travail. Travailler dans un autre pays ou un nouveau secteur d'activité donne la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences et expériences, ce qui profite aux travailleurs comme à leur employeur.

Les chiffres actuels montrent que très peu d'Européens travaillent à l'étranger. Le pourcentage des Européens résidant dans un pays de l'Union autre que leur pays d'origine s'est durablement inscrit aux alentours de 1,5% au cours des trente dernières années.

Sur le budget de 6 millions d'euros prévu pour cet événement, environ 4,3 millions seront consacrés à des projets de sensibilisation à la mobilité, lesquels devront être présentés dans le cadre d'un appel à propositions, lancé en septembre 2005. Le reste de l'enveloppe sera utilisé pour des manifestations de grande envergure, comme la conférence de Vienne sur la mobilité, en juin, ou la « Job Fair Europe », en septembre, qui prévoit l'organisation de foires professionnelles dans quelque cent villes européennes.

Un mini documentaire sur la mobilité en Europe

Un partenariat Association Jean Monnet/Conseil régional d'Ile-de-France

Ce documentaire de 13 minutes illustre à travers le portrait de deux étudiants français le thème de la mobilité en Europe. Cindy et Steven, jeunes franciliens en formation professionnelle dans le domaine hôtellerie, ont décidé de tenter l'aventure. Dans le cadre d'un projet financé par la région d'Ile-de-France, ils partent travailler un mois en Italie. Ce documentaire est remis aux équipes éducatives en formation à la Maison de Jean Monnet en plus des autres outils pédagogiques (kit et animation européenne) dans le cadre des conventions qui nous lient au Conseil régional d'Ile-de-France. Après « Juliette au Pays de l'Europe », documentaire « historique » visant à revenir sur les origines de la construction européenne, « Cindy et Steven » permet de disposer d'un document vidéo comprenant des témoignages concrets de jeunes ayant expérimenté la mobilité en Europe. Ce type de document est actuellement inexistant et pourtant parfois décisif pour susciter l'envie de partir.

Le Programme Leonardo da Vinci en 2005

Destiné à favoriser l'émergence d'un marché européen de l'emploi, le programme Leonardo da Vinci donne la possibilité aux personnes en formation professionnelle d'obtenir une bourse pour effectuer un stage dans un autre pays européen. En 2005 [\(1\)](#), il a permis de financer 3015 projets de mobilité professionnelle, soit près de 70 000 stages effectués à l'étranger (avec une moyenne de 23 stagiaires par projet).

✓ **La progression des boursiers depuis 2000**

- Tous les publics de formation professionnelle sont concernés par le programme Leonardo : élèves de formation initiale, étudiants à la recherche d'un stage pendant leurs études, nouveaux diplômés ou jeunes actifs.
- Doté en 2005 d'une enveloppe de 120 millions d'euros, ce programme connaît un succès croissant : le nombre de boursiers est passé de 37 000 pour l'année 2000 à 68 000 en 2005. Au total, pendant cette période, près de 300 000 personnes ont pu bénéficier d'une bourse Leonardo. La France, avec 31 145 boursiers en 5 ans (6 845 en 2005) est le deuxième pays bénéficiaire du programme après l'Allemagne (52 689 boursiers en 5 ans et 10 880 en 2005)

✓ **Près de la moitié des bénéficiaires sont des jeunes en formation initiale**

- En 2005, près de la moitié des bénéficiaires (31 000) seront des jeunes en formation initiale. Ils partiront entre 3 semaines et 9 semaines dans une entreprise ou dans une institution de formation professionnelle à l'étranger. 12 000 étudiants (20%) effectueront un stage dans une entreprise pour une période de 3 à 12 mois. Les jeunes actifs et les nouveaux diplômés (11 800) partiront entre 2 et 12 mois.
- Le programme Leonardo soutient aussi les échanges d'expériences entre le monde de la formation professionnelle et le monde des entreprises. Ainsi, près de 11 800 responsables de ressources humaines, spécialistes en orientation professionnelle, formateurs et tuteurs linguistiques profiteront de bourses d'échanges pour des rencontres de travail avec des homologues d'autres pays pendant une période d'environ une à six semaines.

- Depuis janvier 2005, les qualifications et les compétences acquises lors d'un stage du programme Leonardo pourront être validées, sous certaines conditions, dans les trente et un pays d'origine des stagiaires (2), par l'EUROPASS (le passeport européen pour la qualification professionnelle).

(1) Chiffres publiés par la Commission européenne le 8 juillet 2005

(2) Les 25 pays de l'UE, les pays de l'Espace économique européen (Islande, Lichtenstein, Norvège) et les trois candidats à l'adhésion à l'UE (Bulgarie, Roumanie, Turquie).

Pour en savoir plus :

<http://europa.eu.int/comm/education/programmes/leonardo/leonardo-fr.html>

* * * * *

L'utilisation d'internet dans l'Union européenne

Selon une étude publiée par Eurostat en mai 2005, 47% des particuliers âgés de 16 à 74 ans et 89% des entreprises utilisaient internet début 2004 dans les vingt-cinq pays de l'Union européenne.

La moitié des citoyens européens (de 16 à 74 ans) a utilisé internet en 2004 :

- Durant le premier trimestre 2004, les plus hauts niveaux d'utilisation d'internet par des particuliers ont été enregistrés en Suède (82%) et au Danemark (76%). Les taux les plus bas ont été observés en Grèce (20%) et en Hongrie (28%).
- Début 2004, la proportion d'hommes utilisant internet (51%) était en moyenne supérieure à celle des femmes (43%). Cette tendance se retrouvait pratiquement dans tous les Etats membres à l'exception de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie et de la Finlande où l'utilisation était sensiblement la même chez les hommes et les femmes.
- Par ailleurs, la proportion de ménages disposant d'une connexion haut débit était la plus forte au Danemark (36%), en Finlande (21%) et en Estonie (20%).
- Dans l'ensemble de l'UE à vingt-cinq, les trois quarts des jeunes âgés de 16 à 24 ans ont utilisé internet au cours du premier trimestre 2004 (hommes 76%, femmes 74%). Plus de la moitié des personnes âgées de 25 à 54 ans l'a utilisé (homme 57%, femmes 51%) et un quart au moins des personnes âgées de 55 à 74 ans (hommes 26%, femmes 16%).

Etude réalisée à partir des informations disponibles au cours du premier trimestre 2004 sur Eurostat, Office statistique des Communautés européennes.

Pour en savoir plus : <http://europa.eu.int/comm/eurostat/>

* * * * *

Les jeunes Européens-France, une université d'été riche en projet

Les Jeunes Européens France, branche jeune du Mouvement européen France, ont organisé leur université d'été à Bordeaux cette année. Du 15 au 18 septembre derniers, près de 100 jeunes se sont réunis autour du thème « L'odyssée continue » pour montrer leur volonté forte de faire rebondir le débat européen en France après le référendum négatif sur le Traité constitutionnel européen.

Les adhérents, venus de toute la France, ont orienté leurs débats autour de deux thèmes centraux :

- Après le Traité constitutionnel, quel est l'avenir des institutions européennes et quels sont les combats à mener dans la perspective d'une Constitution fédérale pour l'Europe ?
- Quel rôle les associations de jeunes peuvent-elles jouer dans la promotion de ce nouveau débat ?

Pour favoriser les discussions, de nombreuses activités ont été organisées, que ce soit sous la forme de conférences réunissant différents acteurs européens, de groupes de travail ainsi que des actions « Europe à l'école » et des actions de rue consistant à aller à la rencontre du grand public, afin de l'informer sur l'Union européenne.

Enfin, les Jeunes Européens ont escaladé la Dune du Pyla pour y planter symboliquement les drapeaux européen et fédéraliste.

Vous pouvez retrouver le programme et le compte rendu de l'université d'été sur le site des Jeunes Européens : www.jeunes-europeens.org

Pour 2005-2006, les Jeunes Européens souhaitent renforcer leurs actions de réflexion via la constitution de nombreux groupes de réflexion et d'un nouveau magazine en ligne, ainsi que leurs actions de pédagogie, à destination du public scolaire notamment.

En effet, dans le cadre du programme « Europe à l'école », les Jeunes Européens ont mené plus de 200 interventions au premier semestre 2005 et ce programme s'est aujourd'hui doté d'affiches, de fiches techniques, d'un dépliant de présentation et d'un site web sur lequel vous pouvez retrouver l'ensemble de ces outils : www.europe-ecole.fr.

Dans le prolongement de cette opération, les Jeunes Européens réfléchissent aussi au lancement d'un concours européen à destination du public scolaire.

Pour plus de renseignements, contactez Jessica Pernet, à president@jeunes-europeens.org.

* * * * *

Portraits d'Européens

Bronislaw Geremek, de l'Europe médiévale au Parlement européen

« Ses détracteurs disent de ses objectifs qu'ils sont si obscurs que quand il prend les escaliers, on ne sait jamais si c'est pour les monter ou pour les descendre. Ses partisans soutiennent que c'est bien lui le diplomate politique numéro 1, le grand Européen, un civilisateur.[...] Cet homme calme, chaleureux, doté d'un sens de l'humour très fin, fumant son inséparable pipe avec un sourire un peu mystérieux, attire la sympathie de beaucoup de polonais et jouit d'un respect qui dépasse le cercle de ses amis politiques les plus proches.»

Bogumil Luft, Ancien Ambassadeur de Pologne en Roumanie de 1993 à 1999

I - Le professeur

II - Le politique

III - Le député européen

I - Le professeur

Celui que ses amis appellent le Professeur est né le 6 mars 1932 à Varsovie dans une famille juive. Il a évité de justesse l'holocauste grâce au dévouement d'une famille chrétienne qui l'a adopté.

Avant d'entreprendre ses études à Varsovie, Bronislaw Geremek a longtemps hésité, préférant à l'histoire les sciences sociales, plus enracinées dans le vivant. Mais, conseillé par un sociologue connu, il finit par choisir l'histoire, dans laquelle il aura davantage les coudées franches. Après quelques prises de bec idéologiques avec les représentants du Parti communiste lors de séminaires sur la 1^{ère} Internationale, révélatrices des aspects ingrats de l'histoire contemporaine, il opte enfin pour la période médiévale. Diplômé d'histoire à l'Université de Varsovie en 1954, B. Geremek poursuit ses études à Paris, au cours de différents séjours (de 1956 à 1965) qui furent pour lui l'apprentissage de la liberté :

Mes premiers contacts, je les ai pris dans les milieux de gauche et parmi les chercheurs en sciences humaines. Il s'agissait dans l'un et l'autre cas d'échapper au monde du dogme (in L'Historien et le Politique, Entretiens avec Juan Carlos Vidal, 1997, p.34)

A l'Ecole des Hautes Etudes, il se spécialise très vite en histoire médiévale européenne. Dans l'ouvrage cité ci-dessus, il rend hommage à l'école des Annales pour la contribution qu'elle a apportée à sa formation d'historien.

L'école des Annales a radicalement renouvelé ma vision de l'histoire, m'a fait découvrir une histoire où la durée était présente et où les hommes étaient présents. (op.cit. p.48)

Il rend à Fernand Braudel, entre autres, le plus précieux hommage qui soit, celui de l'amitié au sens le plus humaniste du terme :

Il avait l'habitude, après les cours [allusion aux séminaires de l'Ecole pratique des Hautes Etudes dirigés par F. Braudel sur le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II], d'inviter au café du coin le petit cercle de ses disciples [...] Braudel avait ce talent rare de créer une atmosphère où l'étude n'avait pas pour finalité un diplôme mais constituait une véritable aventure intellectuelle. (op.cit. p.44)

Et il conclut en manière de bilan :

C'est là le grand legs de l'école des Annales, qui a su emprunter beaucoup à l'ethnologie, à l'anthropologie, à la sociologie, à la psychologie, à la psychanalyse. (op.cit. p.70)

Titulaire d'un doctorat d'histoire de l'Académie des Sciences polonaises en 1960 il devient le premier directeur du Centre de Civilisation polonaise de Paris de 1960 à 1965. Chargé de cours à la Sorbonne, il enseigne ensuite dans plusieurs universités américaines et européennes et dirige à Varsovie le laboratoire de l'histoire de la culture médiévale de 1965 à 1980. Il est aussi titulaire, depuis 1993, de la chaire internationale du Collège de France « Histoire sociale : exclusions et solidarités ». Sa leçon inaugurale, puis tous ses cours, sont marqués du sceau du plus profond humanisme :

J'attache une grande importance à cet essai [Histoire sociale : exclusions et solidarités] où j'ai voulu faire passer le message selon lequel il est essentiel, pour comprendre une société, de déterminer comment y fonctionne l'exclusion et comment y fonctionne la solidarité. Toutes les sociétés qui sont apparues dans l'histoire de l'humanité peuvent être étudiées, et éventuellement jugées, de ce double point de vue : leur propension à interdire, à marginaliser, à exclure, et inversement leur capacité de solidarité, de générosité, de fraternité. (op.cit. p.77).

Comme en quête de ses plus profondes racines, et marqué par son passé, B. Geremek consacre donc l'essentiel de ses recherches à l'étude de la marginalité sociale dans les sociétés médiévales européennes. Ce dont témoignent plusieurs de ses ouvrages (voir bibliographie en fin d'article).

Fidèle à sa vocation d'enseignant, il est aujourd'hui titulaire de la Chaire de Civilisation européenne au Collège d'Europe de Natolin, près de Varsovie (voir ci-dessous).

II - Le politique

Je venais de passer trois ans en province, dans un milieu un peu compassé, très catholique, et j'étais moi-même membre d'organisations de jeunesse catholiques. A seize ans, je suis revenu à Varsovie et je me suis mis à lire beaucoup d'ouvrages marxistes. Ce n'est pas la politique qui a provoqué en moi ce changement, cet engagement, ce sont les livres. [...] Je découvrais un univers nouveau, où la culture française comptait beaucoup. (op.cit. p.79)

A son retour de Paris, en 1965, il rejoint le courant révisionniste du Parti communiste dans lequel il voit « une volonté de retrouver le contenu humaniste du marxisme » (p.81).

Je me reconnaissais dans ce mélange de marxisme et d'humanisme, et je croyais qu'en suivant cette voie on pourrait redonner au marxisme son identité véritable, qui était l'antithèse de la dictature, du pouvoir du parti unique. (p.81)

Membre actif du Parti Communiste au pouvoir pendant dix-huit ans, B. Geremek le quitte en 1968, en signe de protestation contre l'intervention des troupes du Pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie et se retrouve dans l'opposition. Il participe à une université « privée » dont les cours se tiennent dans des appartements de particuliers pour faire passer les savoirs fondamentaux auxquels tout citoyen devrait avoir accès dans un pays démocratique : histoire, économie, sociologie, culture générale. L'Université volante, de son vrai nom, était un héritage du XI^e siècle, au cours duquel, sous l'occupation du tsar de Russie, s'était créée la première institution portant ce nom. Grâce à Geremek, intervenaient tous les grands noms de l'intelligentsia varsoivienne dans une ambition profondément démocratique de donner à tous l'accès au savoir. Cette « université » a été du reste très liée au KOR, comité de défense des ouvriers, à partir de 1976, date de sa création.

« C'est ainsi que s'est instauré, peu avant 1980, un climat qui a permis de réduire l'abîme qui séparait l'attitude politique des ouvriers de celle de l'intelligentsia ». (p.94)

En 1980, il va à Gdansk transmettre un message de solidarité des intellectuels de Varsovie aux ouvriers en grève et Lech Walesa l'invite à participer aux négociations. Le Professeur et l'ouvrier électricien s'entendent assez pour devenir les acteurs de la lutte pour la liberté. Ainsi naît Solidarnosc (solidarité en polonais), célébrant, dans ce que B. Geremek appellera plus tard un « moment de grâce » l'alliance entre les intellectuels et les travailleurs manuels. C'est le seul pays d'Europe de l'Est où existe un mouvement de masse, très vite fort de dix millions de membres, qui forme un contrepouvoir au communisme au nom de la liberté individuelle et collective.

Après le coup d'état militaire du général Jaruzelski, le 13 décembre 1981, Bronislaw Geremek subit un an d'emprisonnement dans le nord de la Pologne. Loin de se laisser abattre, et toujours fidèle à sa mission de pédagogue, il crée avec quelques amis intellectuels ce qu'il appelle le « Pen Club en prison » (ils étaient une quinzaine de prisonniers à faire partie du Pen Club international !) qui organise une fois par semaine une soirée littéraire avec exposés, débats, lectures ouverts à tous. C'est durant cette année, qu'il considère comme particulièrement enrichissante, qu'il lira, en italien (qu'il est en train d'apprendre) et avec une lenteur gourmande, Le Nom de la rose, d'Umberto Eco. Il relit également Michel Foucault (qui avait terminé la rédaction de son Histoire de la folie à Varsovie en 1958) et découvre en prison son analyse de l'univers carcéral[1] : « une expérience extraordinaire ».

En 1989, Solidarnosc prend le pouvoir et Geremek joue un rôle majeur dans le passage de la Pologne à la démocratie, notamment, après l'élection de Lech Walesa à la présidence de la République. C'est avec lui qu'il soumet au Parlement la révision de la Constitution de 1952, révision qui implique l'abrogation du monopole de l'Etat sur l'économie et le commerce et la suppression dans la Constitution de toute référence au socialisme et au rôle dirigeant du Parti communiste (« ce qui n'est pas rien ! » commente-t-il dans ses Entretiens en maniant plaisamment l'euphémisme).

Comme Vaclav Havel en Tchécoslovaquie, Geremek a permis à la Pologne de changer de régime sans effusion de sang. Bien plus, au delà des préoccupations internes à son pays, il démontre avec précision comment cette révolution en douceur (la Table ronde de 1989) a fait boule de neige (il parle même d'avalanche) dans les pays limitrophes qui subissaient encore le joug du communisme : influence directe sur la Tchécoslovaquie dont le « Forum

civique » de Vaclav Havel ressemblait comme deux gouttes d'eau aux comités civiques organisés par l'opposition polonaise auparavant. Puis ce furent les délégations de Bulgarie, de Lituanie, etc... Il n'est pas jusqu'à l'Ukraine qui, annonçant d'une certaine manière les récents événements liés à l'élection de Viktor Iouchtchenko, en décembre 2004, n'ait été prise un instant dans le tourbillon[2]. Geremek raconte avec une satisfaction malicieuse l'entretien qu'il a eu avec un envoyé de Gorbatchev :

Vous autres polonais, dit l'émissaire, après avoir fini par accepter un verre de vodka, pouvez étendre votre influence sur la Lituanie (...) et même sur les Républiques baltes, mais ne touchez jamais à l'Ukraine, car toucher à l'Ukraine, c'est toucher à la Russie. La Russie ne peut se passer de l'Ukraine, qui n'a d'ailleurs jamais, de toute son histoire, été indépendante. » (p.131)

Et l'envoyé de Gorbatchev de préciser, de manière tout à fait inattendue, que ce n'est pas seulement parce que l'industrie de la Russie dépend de l'Ukraine (pour la sidérurgie entre autres) mais :

« parce que Kiev est la capitale de la culture russe et de l'orthodoxie » .

Bien sûr, en bon historien, Geremek n'omet pas de préciser qu'il sait parfaitement que ce sont des facteurs appartenant à une dimension beaucoup plus vaste qui ont été la cause de la défaite de l'URSS mais :

« le cas polonais a prouvé l'efficacité de la désobéissance civile et celle de l'auto-organisation [...] Il suffit parfois d'un grain de sable pour bloquer un engrenage. Dans le cas de l'engrenage totalitaire, ce grain de sable a été la Pologne. (p.132)

Bronislaw Geremek devient président de la Commission des Affaires étrangères du Parlement polonais, ce qui lui permet d'avoir ses entrées auprès des élus politiques de toute l'Europe. Et en 1997, il devient ministre des Affaires étrangères, s'occupe de faire entrer la Pologne dans l'OTAN et est le principal intercesseur pour son adhésion à l'Union Européenne.

Il dit à cette occasion :

« Si l'Union européenne doit être une communauté à la mesure du monde contemporain, elle ne peut se contenter d'être un club des riches. »

Elu député européen après l'intégration de la Pologne dans l'UE, B. Geremek bénéficie d'assez de considération pour s'être présenté en juillet 2004 à la candidature de président du Parlement européen. Il rappelait quelques mois plus tôt ce mot prêté aux artisans de l'unité italienne au XIXe siècle : « Nous avons créé l'Italie, maintenant nous devons créer des Italiens. » La formule, disait-il, pourrait s'appliquer à l'Union européenne : Nous avons construit l'Europe, il nous reste à créer des européens. (Propos rapportés par Thomas Ferenczi dans le Monde du 18 février 2004, p.16 dans un article intitulé : L'Europe, sa mémoire, ses valeurs[3]). Mais c'est le socialiste espagnol Josep Borrell, bénéficiant des voix de droite, qui est élu le 20 juillet 2004.

Dans un entretien accordé au journal Le Parisien le 25 octobre 2002, Roger Badinter voyait déjà B. Geremek, parmi d'autres personnalités (Jacques Delors, Mario Soares) comme candidat possible à une « présidence de l'Union européenne », affirmant que « l'Europe a besoin d'une grande personnalité emblématique qui n'exercerait pas de pouvoir politique mais un magistère moral et témoignerait de son unité ». Badinter évoquait également une sorte « d'incarnation morale », ce qui est un beau compliment pour le représentant d'un pays qui venait tout juste d'adhérer.

III - Le député européen B. Geremek favorable à une Europe largement ouverte à Est et au Sud

L'ouverture simultanée de l'Union en direction de la Méditerranée et de l'Europe centrale mettrait en évidence la nécessité de la diversité, l'acceptation des différences, de la recherche de modèles de développement qui soient fonction du niveau atteint par chaque pays, tout en veillant, naturellement, à ce qu'il n'y ait pas de fossé entre le niveau de développement des uns et celui des autres. (op.cit. p.148)

Dans un « chat » organisé par le journal Le Monde le 23 octobre dernier, B. Geremek apporte quelques éléments nouveaux à la réflexion sur l'intégration de la Turquie dans l'Union européenne.

Il n'existerait pas d'objection d'ordre économique, selon lui, puisque la Turquie n'est pas plus pauvre que la Roumanie, futur entrant, et qu'elle représente un marché de consommateurs bien plus important.

Pas davantage d'objection d'ordre culturel ou religieux : Il y a déjà 12 à 15 millions de musulmans sur le territoire de l'U.E et la Turquie est un pays laïque. Enfin, la Turquie « européenne » pourrait jouer un rôle majeur dans les conflits du Proche-Orient.

On voit vite dans ce type de raisonnement que le Polonais Geremek n'adopte pas le même angle de vue que l'Européen de l'Ouest. Il envisage déjà comme des évidences la candidature de l'Ukraine et celle de la Biélorussie et voit, dans une évolution à long terme, le centre de gravité de l'Europe se déplacer de plus en plus vers l'Est. Déjà, en 1991, il reprochait à l'Europe occidentale, après la chute du mur de Berlin et la dissolution du bloc communiste, de ne pas avoir tendu la main plus vite aux pays d'Europe Centrale et Orientale pour leur offrir une coopération au sein de la Communauté. On aurait pu éviter, selon lui, la scission de la Tchécoslovaquie et épargné bien des tribulations aux pays des Balkans.

Si Bronislaw Geremek envisage une intégration simultanée des pays de l'Est et de ceux qu'il appelle encore « pudiquement » dans ses Entretiens, en 1997, les pays de la Méditerranée, c'est parce qu'une fois de plus il raisonne en historien et en humaniste. L'histoire a déjà prouvé que des communautés très différentes pouvaient cohabiter dans l'harmonie et la créativité. Pour asseoir son propos, il prend évidemment un exemple dans l'histoire médiévale, celui de l'Espagne qui, pendant plus de mille ans, s'est épanouie autour de trois religions monothéistes et qui a su trouver sa voie moderne dans l'organisation d'autonomies régionales.

Il est sans doute également inspiré par ses souvenirs de jeunesse en Pologne :

Ce qui a surtout façonné notre paysage, notre paysage politique et culturel, ce sont bien avant les partages de la fin du XVIII^e siècle, l'expansion territoriale du pays et la formidable coexistence ethnique et culturelle [...] qui en a résulté. Si l'on considère, par exemple, le développement de Lvov, on s'aperçoit que cette ville a vu cohabiter des gens très différents, des Polonais, des Juifs, des Allemands, des Arméniens, et ce depuis le Moyen Age jusqu'à l'époque contemporaine. (op.cit p.9)

Ou encore :

Varsovie est tout cela à la fois. Une ville qui porte l'empreinte de l'Orient et qui aspire à appartenir à l'Europe. Un de mes amis universitaires m'a dit un jour qu'il avait la sensation, lorsqu'il revenait de ses

cours à Bialystok, de passer d'Asie en Europe au moment précis où le train passait le pont sur la Vistule. (Op.cit. p.11)

Ce serait donc, selon lui, l'une des plus belles missions de l'Europe moderne que de se constituer dans le monde comme une entité forte et généreuse qui soit tissée d'autant d'identités différentes qui en feraient en même temps la richesse.

Il devra y avoir place, dans l'Europe de demain, pour l'expression de nos différences. [...] Je crois profondément que l'héritage culturel de notre continent est la clé de son avenir. (op.cit. p.149)[4]

Sur ce sujet, la voie est ouverte à la discussion...

Edith HERDHUIN, décembre 2004

Sites Internet :

Collège d'Europe, Natolin : Chaire de civilisation européenne.

Créée au sein du Collège d'Europe (campus de Natolin, Varsovie) suite à un accord avec le Collège d'Europe de Bruges, elle fut inaugurée en février 2002. Son principal objectif est de fournir aux étudiants des conférences débats, les informations nécessaires pour appréhender les enjeux actuels de l'intégration européenne, dans leur dimension culturelle et historique

<http://www.coleurop.be>

La chaîne de télévision Histoire a consacré en mai 2002 quatre émissions à B. Geremek dans sa collection Mémoire vivante :

- Le juste de Varsovie
- L'écrivain engagé
- Le médiéviste
- L'homme politique

Bibliographie universitaire : ouvrages de B. Geremek

- Les Marginaux parisiens au XI^e et XV^e siècles – Flammarion, 1976 et 2001
- La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Age à nos jours - Gallimard, 1987
- Les fils de Caïn. L'image des pauvres et des vagabonds dans la littérature du XV^e au XVI^e siècles ,
Flammarion, 1991 et 1998
- Passions communes (en collaboration avec Georges DUBY, Le Seuil, 1992

Bibliographie « politique » :

- L'historien et le politique –Entretiens de B. Geremek avec Juan Carlos Vidal, Les éditions Noir sur Blanc, 1999

Articles :

- Le Monde du 20 juillet 2004 : Parlement européen, les points de vue de B. Geremek et de F. Bayrou.
- Le Monde du 18 février 2004 : L'Europe, sa mémoire, ses valeurs, de Thomas Ferenczi (p.16)

[1] Michel FOUCAULT, Surveiller et punir, Gallimard, 1975

[2] Notons, non sans jouer sur cette marge délicate où la politique rejoint l'histoire, que la Pologne a été le premier pays à féliciter Viktor Iouchtchenko de sa victoire, avant même la publication officielle des résultats (cf. Le Monde du mardi 28 décembre 2004)

[3] Romano Prodi déclare que, selon son sentiment, pour parvenir à « fabriquer des européens, il est nécessaire que les européens se sentent porteurs de valeurs communes, qu'ils prennent conscience de leur identité. Pour ce faire, il a chargé un groupe de travail, placé sous la responsabilité du philosophe polonais Krzysztof Michalski, de réfléchir à la dimension spirituelle et culturelle de l'Europe. B. Geremek fait partie de ce groupe qui devrait avoir produit son rapport depuis cette date. L'autre initiative, privée, est la création d'un musée de l'Europe qui ouvrirait ses portes en 2007. L'historien et ami de B. Geremek, Krzysztof Pomian, préside son comité scientifique dont la Maison de Jean Monnet fait partie au titre du réseau des Musées de l'Europe (voir Le Monde du 18 février 2004)

Voir enfin les Actes du colloque de l'IRIS (Institut de relations internationales et stratégiques, qui s'est tenu le 12 février 2004 à Lille sur le thème « Quelles valeurs pour l'Union européenne ? »

[4] Il rejoint en cela son ami Krzysztof Pomian, cité par Thomas Ferenczi (Monde du 18 février) : « L'histoire de l'Europe n'est pas une addition d'histoires nationales. Elle est une histoire des aspirations à unifier le continent tout entier. »

* * * * *

Ça se passe en Europe, Expériences, réalisations, projets

Concours

« Les défis de la paix : vivre la démocratie en Europe » (décembre 2004-juin 2005)

Dans le cadre des commémorations du 60^{ème} anniversaire de la Libération, le Sénat a organisé, en partenariat avec le Mémorial de Caen, un concours destiné aux lycéens français et européens.

Selon M. Christian Poncelet, président du Sénat : « Il nous est apparu en effet important d'associer la jeunesse à ces commémorations, mais dans une perspective 'constructive' : face au bilan désastreux du 'premier XXe siècle', il était important d'envisager le parcours accompli depuis ce 9 mai 1950, où Robert Schuman et Jean Monnet dévoilèrent le projet de Communauté Européenne du charbon et de l'acier (CECA), embryon de la construction européenne ».

« L'objectif du concours était de faire réfléchir et travailler ensemble des équipes nationales sur le thème de la paix et de la construction européenne, au regard des enseignements tirés des deux guerres mondiales. Chaque équipe a dû réaliser une présentation des institutions politiques nationales, rencontrer et interviewer un parlementaire, chacun de ces travaux étant traduit dans la langue du partenaire. Une dernière épreuve consistait en la rédaction commune d'une synthèse sur la construction et la citoyenneté européennes. »

« L'originalité pédagogique de ce concours était double : elle a consisté, d'une part, à fédérer des enseignants de langues, d'histoire et d'éducation civique dans un travail interdisciplinaire et, d'autre part, à faire travailler sur un projet commun des établissements scolaires et des équipes d'enseignants français et étrangers ».

Le concours a reçu une cinquantaine de candidatures, représentant une centaine d'établissements européens, principalement français, allemands et italiens, mais également espagnols, belges et britanniques.

Le 14 avril 2005, le jury présidé par le Sénateur Haenel a distingué les 14 équipes binationales lauréates, récompensant des travaux de grande qualité et originalité.

L' Association Jean Monnet a participé à la diffusion de l'information sur ce concours auprès de ses partenaires et à la Maison de Jean Monnet. Arnaud Pinon, son directeur, a participé à la remise des prix, dans l'hémicycle du Sénat, le 11 juin 2005.

* * * * *

Un "chat internet" avec des lycéens d'Europe Centrale et Orientale, de Chypre et de Malte (organisé avec European Schoolnet

- **A trip to the roots of the European Union
Live from the House of Jean Monnet (France)
(chat organisé en collaboration avec European Schoolnet le 20 Novembre 2004 en direct de la Maison de Jean Monnet)**

Objectif : à l'occasion de l'élargissement de l'Union Européenne, accueillir symboliquement des lycéens d'Europe Centrale et Orientale, de Chypre et de Malte, depuis le site historique de la Maison de Jean Monnet, et leur expliquer les origines de la construction européenne.

European Schoolnet (EUN) est une organisation internationale, basée à Bruxelles, qui rassemble en Europe 26 ministères de l'Education. EUN fournit des informations aux responsables et professionnels de l'éducation sur l'usage des technologies de l'information (via ses sites internet et des séminaires). Avec le soutien de la Commission Européenne, ses missions principales sont : la facilitation de réseaux d'établissements scolaires à travers toute l'Europe, la réalisation de portails pédagogiques pour ces établissements, et la recherche appliquée sur les standards d'échanges de ressources au niveau européen.

EUN coordonne l'opération « Printemps de l'Europe » dont l'objet est d'amener le débat sur le futur de l'Union Européenne au plus près des jeunes citoyens. EUN coordonne également le Service Central de Support de l'action eTwinning qui relie des écoles à travers l'Europe pour une meilleure compréhension de notre diversité culturelle.

EUN et l' Association Jean Monnet échangent régulièrement des informations et ont entrepris régulièrement des actions communes depuis plusieurs années.

Plus d'informations sur : www.eun.org et www.myeurope.eun.org

Coordination du chat : European Schoolnet (Petru Dumitru , Brigitte Parry)

Participants au chat : Jean Monnet House (Julien Gascard, Lecturer, Arnaud Pinon, Director)

+ Secondary Schools students and teachers from the new Member States of the EU.

- - - - -

[Petru-EUN] Welcome everybody and thank you for joining us!

[Batthyany3] Hi Everybody! I'm Janos Blasszauer, a teacher of English from Hungary. It's great to be here with you and let me say thanks for this great opportunity. My students are looking forward to the chat event. Today, our guests are : Arnaud Pinon, manager and Julien Gascard, lecturer, both working at Maison de Jean Monnet, in Houjarray, near Paris.

[Sue] Hello everybody! Greetings from sunny Malta.

[Monnet] Hello everybody ! We are Arnaud (38) and Julien (35), from the House of Jean Monnet. It's sunny weather here, near Paris. A good sign !

[Petru-EUN] Welcome Arnaud and Julien, and thank you for the today's chat.

[Sue] Welcome Jean Monnet House, it is very nice to have the opportunity to meet you in this chat.

[Brigitte] I am Brigitte Parry , from the European Schoolnet office, I am happy to see you online.

[Katerina] I am from the Czech Republic, from Doksy, a little town not far from Polish and German borders

[Monnet] We are ready to answer your questions...

[Brigitte] Did Jean Monnet foresee an EU with 25 members

[Monnet] : Jean Monnet had no limit for a united political Europe, which included of course Central and Eastern Europe, whenever possible...

[Batthyany1] What do you think Jean Monnet's legacy is for present Europe?

[Monnet] : Jean Monnet's legacy is : 1) The idea of independant institutions, 2) EC law above national laws (primacy), 3) Working together looking for common interest, 4) Values : peace, solidarity, prosperity, 5) Never giving up, 6) "Making" Europe together is more important than "Europe"...

[Batthyany2 to Batthyany3] : Which is Jean Monnet's most famous quote?

[Monnet] : About Turkey, the main concern of Jean Monnet was in 1950 reconciliation of France and Germany, beginning of european construction. In the context of the cold war, he could not foresee the fall of Berlin wall, german reunification and fall of USSR. Turkey membership is more a question of our time.

[PetruD] : Thank you, MJM

[Monnet] : Our tasks : information and training about European construction, and European current issues. Building a bridge between the past, the present and the future of Europe, without forgetting our founding values !... For figures and details, watch the end of our little movie...

[Monnet] : Quotes : 1) We are not bringing States together, we unite people, 2) In life, you have choice between being someone and doing something. I've chosen the second one, there's less competition...

[ospivka] : I think that Jean Monnet hasn't been recognised enough for all the work he has done. There should be more told about him in our schools.

[Monnet] : The House of Jean Monnet Welcomes 13.000 visitors/year and organizes 250 conferences for pupils, students from all over the world. Lectures in French and English. Our webzine is www.cahierseuropeens.net.

[Ospivka] : We are very optimistic about the EU. But as all small countries we are afraid of the future and what it will bring. We are afraid of being left out or at the end of the line. What is your opinion about that.

[Monnet] : Small countries : the EU is the first international organization where small countries are listened to. In many institutions, one country = one voice. I discussed lately with Finnish politicians who said to me that their country never played such a role in history as when they presided the EU (very well) a few years ago. They were very proud and happy about that. In addition, for a small country, better be part of a powerful group than isolated...

[Zane1] : Hello, why is Jean Monnet's name not so widely mentioned as Robert Schuman ? For us it is something quite new to learn.

[Monnet] : Jean Monnet is less known because himself was always inspiring prominent leaders, but never held political responsibilities himself... It was his choice to be behind the scene, in order to remain free, and influence the leaders who would then use his ideas. He wrote the "Schuman declaration" in April 1950, but it is called the SCHUMAN declaration because the French Foreign Minister presented the text and took the political responsibility to do so ..

[Monnet] : [MJM] : Thank you everybody for joining and your questions ! It was difficult but a real pleasure to answer to all of you ! Enjoy your time now ! Happy you were so many, and now we have to leave ... If there are anymore questions, Petru will collect them and we'll answer later by e.mail. See you some day in the house of Jean Monnet. Bye !

[Lithuania] : Bye!

[Inara1] : I regret that did not have a camera to take pictures. We started with my lecture about Jean Monnet house, then watched the video and then chatting. I liked it. All the pupils heard the name of Jean Monnet for the first time...

[PetruD] : Good bye everybody and thank you for today! Have a nice afternoon! Thank you to Arnaud and Julien!

[Inara1] : Good bye and thank you for the chance to chat. Have a nice day!

[Sue] : I can imagine that more people think of the famous painter with the similar name.

[PetruD] : Thank you to Arnaud and Julien from the Jean Monnet House in Paris

[Monnet] : Thank you Petru for your help ! Thank you Brigitte ! Thanks EUN ! Thank you all participants again ! AND GOODBYE...

* * * * *

Parlez-vous européen ?

Voyage aux Origines des Mots Européens

Et l'aventure continue...

Des racines communes pour des langues sœurs... (Suite)

-av- (italo-celtique), idée de désir

- avere (Latin) : désirer vivement
- avidus (Latin) : avide
- avarus (Latin) : cupide, avare
- audere (Latin) : avoir le désir ; oser
- audax (Latin) : audacieux
- audacia (Latin) : audace
- ausare (Latin) : oser
- aver, averos (Anc. Fr.) : avare

↳ *Langues modernes :*

- Français : avide, avideté, avara, avarice, audace, audacieux, oser.
- Anglais : avarice (idem), audacious (audacieux).
- Espagnol : avido (avide) ; avaro (avare), audaz (audacieux), osar (oser).
- Italien : avido (avide) ; avaro (avare), audace (audacieux) ; osare (oser).

-aweid- (Grec), chanter

- ôidê (Grec) : ode
- prosôidia (Grec) : prosodie
- rhapsôidos (Grec) : rhapsodie
- kômôidia (Grec) : comédie
- tragôidia (Grec) : tragédie
- aêdôn (Grec) : rossignol

↳ *Langues modernes :*

- Français : ode, rhapsodie, comédie, comédien, comique, tragédie, tragédien, tragique, rossignol.
- Anglais : ode, comedy, comedian, comical, tragedy, tragedian, tragical.
- Allemand : Ode, Komiker (comique), komisch (comique), Tragiker (tragique), tragisch (tragique).
- Espagnol : oda (ode), comedia (comédie), comico (comique), tragedia (tragique).
- Italien : oda (ode), commedia (comédie), comico (comique), tragedia (tragique).

- **ays-** (indo-européen), bronze ou cuivre
 - áyah (Sanskrit) : cuivre.
 - aes, aeris (Latin) : bronze.
 - aeramem (Latin) : objet de bronze.
 - aenus, aereus (Latin) : d'airain.
 - aes-timere (Latin) : fixer le prix de, estimer
 - esmer (Anc. Français) : estimer

↪ *Langues modernes :*

- Français : airain ; estime, estimer.
- Anglais : iron (fer) ; aim (viser) ; esteem (estime, estimer).
- Allemand : Eisen (fer), eisern (de fer, de bronze), Erz (bronze).
- Espagnol : arambre, alambre (cuivre, fil de fer); estimar (estimer).
- Italien : rame (cuivre); estimare (estimer).

- **baia** (Bas-Latin, d'origine ibérique), baie, golfe

↪ *Langues modernes :*

- Français : baie.
- Anglais : bay (baie).
- Allemand : Bai (baie).
- Espagnol : bahia (baie).

- **bak-** (indo-européen), bâton

- baktron, baktêria (Grec) : bâton
- baculum, bacillum (Latin) : baguette
- im-becillus (Latin) : faible (sans bâton)

↪ *Langues modernes :*

- Français : bâton ; bacille ; bactérie ; imbécile.
- Anglais : imbecile (imbécile).
- Espagnol : baculo (bâton) ; imbecil (imbécile).
- Italien : bacchio (bâton) ; imbecille (imbécile).

- **bal-** (Grec), jeter, lancer

- diabolos (Grec) : calomniateur.
- katabolê (Grec) : action de jeter.
- parabolê (Grec) : comparaison.
- sumbolon (Grec) : signe de reconnaissance.
- huperbolê (Grec) : exagération.
- problêma (Grec) : problème
- arcu-ballista (Latin) : arbalète
- ballare (Latin) : danser

↪ *Langues modernes :*

- Français : diable, diabolique ; parabole ; parole, parler, parloir ; palabre ; parlement ; symbole ; hyperbole ; problème ; balistique ; arbalète ; accabler ; bal, ballade, baladin ; ballerine, ballet.
- Anglais : parley (parlementer), parliament (parlement), parlour (parloir) ; ball (bal), ballet, ballerina (ballerine) ; devil (diable).

- Allemand : Ball (bal) ; Teufel (diable).
- Espagnol : diablo (diable) ; palabra (parole), hablar (parler) ; parlamento (parlement) ; ballesta (arbalète) ; bailar (danser), bailo (bal), bailarino (danseur).
- Italien : diavolo (diable) ; parola (parole), parlare (parler) ; parlamento (parlement) ; balestra (arbalète) ; ballare (danser), ballo (bal), ballerino (danseur).

**Arnaud Pinon, septembre 2005,
d'après le *Dictionnaire des racines des langues européennes,*
*R.Grandsaignes d'Hauterive, Larousse.***

Le tsigane : une langue sans territoire

Le tsigane est une langue indo-européenne de la branche indo-iranienne, comme le *sanskrit*, le *hindi*, le *bengali* ou le *persan*. Les populations, parties du Nord-Ouest de l'Inde il y a un millier d'années, ont traversé et ont séjourné en Perse, en Turquie et en Grèce, avant de se disperser dans tous les pays d'Europe à partir du XIV^{ème} siècle.

Ces populations nomades, que l'on connaît sous les appellations *Gitans*, *Tsiganes*, *Romanichels*, *Gypsies*, et qui se désignent elles-mêmes *Roms*, *Sinti*, *Manouches*, *Calé*, etc. parlent différentes langues aux racines communes. Ces langues, qui ont évolué au fil des migrations, sont issues de deux groupes principaux :

- les dialectes *vlox* (valaques) ou danubiens, très influencés par le roumain – dialectes des Lovar, des Kalderash et des Churara ;
- les dialectes *non-vlox*, comme le groupe *Sinti*, influencé par l'Allemand et les *Roms* d'Italie

A la manière du créole, le caló, utilisé en Espagne, emploie du vocabulaire indien sur une base grammaticale espagnole.

En France, les principaux dialectes parlés sont le sinti et le caló, ainsi que certains dialectes valaques fortement influencés par le roumain et quelques dialectes balkaniques.

Le tsigane est la seule langue répandue sur de vastes territoires à n'avoir dans aucun pays le statut de langue nationale.

D'après *l'Aventure des Langues en Occident*, *Henriette Walter, Livre de Poche, 1994.*

* * * * *

Lectures européennes

Avec le Passeport Jeunes, ayez l'Europe en poche

Le permis de conduire est-il valable dans tous les Etats membres ? Qu'est ce qu'un LMD ? Où trouver des informations sur la reconnaissance de diplômes ?

Pour aider les jeunes à réaliser leurs projets européens, qu'il s'agisse de voyager, de se former, d'obtenir des équivalences universitaires ou de travailler, le Centre d'information sur l'Europe - Sources d'Europe propose un outil indispensable : le passeport Jeunes !

Une toute nouvelle version de ce livret, plus approfondie et plus riche, apporte les clefs indispensables pour mieux comprendre L'Union européenne et se retrouver dans les nombreuses initiatives développées en faveur des jeunes par le Gouvernement français et l'Union européenne .

Le passeport Jeunes est composé de deux parties distinctes s'articulant autour d'une carte de l'Europe située en double page au milieu du document :

- La première partie est pédagogique, et a pour objet de faire connaître l'essentiel de l'Union européenne, notamment par des repères, des symboles, des schémas et des chiffres clés, ainsi que par une présentation de l'Union européenne, son fonctionnement et son action à travers des exemples concrets.

- La seconde partie du document a une vocation pratique, destinée à favoriser la mobilité des jeunes en Europe sous ses principaux aspects : voyager, étudier, se former, monter un projet, trouver un stage ou un job ou encore s'installer dans un autre pays d'Europe. Elle propose également quelques conseils avisés de « s avoir vivre européen » afin de profiter au mieux de son séjour chez nos voisins européens.

- Après avoir exploré ce Passeport Jeunes, vous pourrez tester vos connaissances grâce au QUIZZEurope !

La nouvelle version de ce Passeport Jeunes sera prochainement disponible dans les relais d'information en région : CRIJ, Relais Europe Direct, GUIDEurope, Maisons de l'Europe. A Paris, il sera disponible à la Documentation française et au CI DJ.

Nous vous tenons informés dès la sortie de ce document.

* * * * *

